



Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

I. Table des matières

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)	3
LA GESTION DES RISQUES	5
PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2025	7
A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER	7
1. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL.....	7
2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES	8
3. LE CONTEXTE LOCAL	9
B. LE BUDGET PRINCIPAL	10
a) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	10
b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	13
c) STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL	15
d) LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26
e) EPARGNE.....	27
f) ENDETTEMENT	28
C. LES BUDGETS ANNEXES	31
a) LE BUDGET DU FOSSOYAGE.....	31
b) LE BUDGET DU PARC DU COLOSSE.....	31
c) LE BUDGET DE L'ANRU II.....	31
I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE	32
A. L'INFRASTRUCTURE	32
B. PROJETS EN SUPERSTRUCTURE	32
II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE	33
A. LA REUSSITE EDUCATIVE	33
1. LES AXES EDUCATIFS	33
2. LES ORIENTATIONS 2025.....	34
B. LE SPORT	37
1. ENJEUX ET STRATEGIE DE LA POLITIQUE SPORTIVE MUNICIPALE	37
2. AXES STRATEGIQUES ET BUDGETISATION 2025	37
3. BUDGETISATION ET PRIORISATION 2025	38
4. CONCLUSION	38
C. LA CULTURE	39

1.	SOUTENIR LA CREATION ET L'INNOVATION ARTISTIQUE	39
2.	LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME, L'ILLECTRONISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE	39
3.	PROTEGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE	41
D.	L'HABITAT	42
1.	PRODUIRE UN LOGEMENT DURABLE	42
2.	LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS.....	42
3.	SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION A VENIR 2025-2026.....	42
III.	SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE	44
A.	PLANIFICATION URBAINE.....	44
B.	POLITIQUE FONCIERE.....	44
C.	LE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE CENTRE VILLE VIA LE NPNRU.....	45
D.	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	46
IV.	SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE	48
A.	LA COHESION DES TERRITOIRES, ENJEU MAJEUR AU BENEFICE DES USAGERS	48
B.	DES SERVICES PUBLICS PLUS ADAPTES ET DISPONIBLES DANS CHAQUE QUARTIER DE LA VILLE	49
C.	VERS UN HORIZON COMMUN.....	50
	CONCLUSION	52

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (DOB)

Si l'action d'une collectivité locale est principalement conditionnée par le vote du budget, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) en constitue le premier acte. Etape fondamentale du cycle budgétaire, il doit permettre au Conseil Municipal de discuter et arrêter les choix qui détermineront les priorités du budget et préfigureront les finances de la Ville à court, moyen et long terme.

Prévu par l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce débat se tient dans les deux mois précédant le vote du budget primitif. Le rapport qui lui sert de support doit contenir :

- Les orientations budgétaires concernant l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Une information relative à la structure et la gestion de l'encours de dette et les perspectives pour le projet de budget ;
- Une information relative au personnel de la collectivité

La Loi du 22 Janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques (LPPF) est venue compléter ce dispositif. Elle demande aux collectivités de présenter leurs objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et de besoin de financement annuel. Cette situation contraint nos marges de manœuvre mais appelle aussi plus de solidarité vis-à-vis des plus vulnérables de nos ménages, associations et entreprises.

Les orientations présentées ci-après s'inscrivent donc dans ce contexte et s'appuient sur le cadre budgétaire national posé par la Loi de Finances pour 2025.

Selon les dispositions du CGCT, le rapport se doit de comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte désormais la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Par ailleurs, le II de la loi 2018-32 de programmation des finances publiques a ajouté qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

En termes de publicité, le Rapport d'orientation budgétaire doit désormais être mis en ligne lorsqu'un site internet existe.

Après la tenue du conseil municipal dédié, le document est mis à disposition sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://www.saint-andre.re/>. Au-delà de ces obligations légales, le Débat d'Orientation Budgétaire apparaît comme un moment privilégié permettant au Conseil Municipal de faire connaître sa stratégie financière, après avoir fait le point sur la situation budgétaire, et ainsi d'établir les moyens mobilisables nécessaires à la mise en œuvre de ses projets et des priorités définies pour les années à venir.

Il est à préciser que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements, mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissements des années à venir.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective.

LA GESTION DES RISQUES

LOI SAPIN II - DISPOSITIF ET ENGAGEMENT

En 2023, notre collectivité s'est engagée à instaurer un dispositif anticorruption efficace pour prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence. Ce dispositif s'appuie sur la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, plus communément appelée « Sapin II », du nom de l'ancien ministre des Finances et de l'Économie. Celle-ci renforce la réglementation en matière de lutte contre la corruption et divers manquements à la probité.

Le dispositif anticorruption se compose de huit mesures clés, souvent appelées « *pilliers* », décrites dans l'article 17 de la loi. Ils comprennent :

1. **Un code de conduite anticorruption**, qui définit et illustre les comportements à proscrire car susceptibles de caractériser des faits de corruption ou de trafic d'influence.
2. **Un dispositif d'alerte interne**, conçu pour recueillir les signalements des employés relatifs à des situations ou conduites contraires au code de conduite.
3. **Une cartographie des risques**, régulièrement mise à jour, destinée à identifier, évaluer et hiérarchiser les risques d'atteinte à la probité.
4. **Des procédures d'évaluation des tiers** (entreprises, fournisseurs de premier rang et intermédiaires) en fonction de la cartographie des risques.
5. **Des procédures de contrôles comptables**, internes ou externes, pour garantir que la comptabilité de la collectivité ne dissimule pas des opérations liées à des faits d'atteinte à la probité.
6. **Un programme de formation** pour le personnel le plus exposé aux risques d'atteinte à la probité.
7. **Un régime disciplinaire** pour sanctionner les employés qui ne respectent pas le code de conduite de la collectivité.
8. **Un dispositif de contrôle et d'évaluation interne** des mesures mises en œuvre.



Le dispositif anticorruption s'articule autour de trois grands axes : la prévention, la détection et la remédiation.

Actions 2024

Conformément aux exigences de la loi Sapin II, nous avons mis en place une première cartographie des risques élaborée par une équipe projet en étroite collaboration avec l'ensemble des services. Ce travail a mis en lumière plusieurs enjeux cruciaux :

- La nécessité de formaliser par écrit les procédures actuellement en vigueur ;
- L'importance de renforcer la sensibilisation et la formation des agents et des élus concernant les risques d'atteinte à la probité.

Des actions correctives ont déjà été initiées par le biais de procédures concrètes. Cela se traduit par des campagnes de sensibilisation, des contrôles concernant le cumul d'activités, des procédures de dépôt, ainsi que l'engagement de procédures disciplinaires.

Orientations budgétaires 2025

Pour l'année 2025, notre projet se concentrera sur les axes suivants :

- Constitution d'une équipe projet dédiée ;
- Intégration de la prévention de la corruption dans l'ensemble des processus de la ville et de ses satellites ;
- Détection et remédiation des risques identifiés ;
- Évaluation continue des tiers impliqués ;
- Réalisation de contrôles comptables rigoureux ;
- Renforcement du dispositif de contrôle interne ;
- Consolidation des processus disciplinaires.

Ainsi, la Commune de Saint-André réaffirme avec détermination son engagement à garantir le strict respect des règles de probité. Nous agirons avec fermeté pour assurer une gestion transparente et responsable au service de nos concitoyens.

PERSPECTIVES BUDGETAIRES POUR 2025

Avant d'aborder les orientations budgétaires pour notre Ville, je vous propose une présentation synthétique du contexte économique ainsi que du cadre budgétaire national et local. Ces éléments de contexte sont en effet de nature à conditionner notre action et les options budgétaires à retenir.

A. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

1. ELEMENTS DE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

La France devrait connaître une croissance économique modérée à l'horizon 2025, bien que plusieurs incertitudes demeurent. La prévision de croissance est souvent influencée par les tendances mondiales, comme la guerre en Ukraine, la politique monétaire de la Banque centrale européenne (BCE) et les tensions commerciales.

Croissance du PIB stable : le PLF 2025 prévoit un taux de croissance du PIB de 1,1% en 2024 et 0,9% en 2025. Selon le rapport sur les perspectives économiques de l'OCDE (Organisation de coopération et de développements économiques) du 04 décembre 2024, la croissance devrait se stabiliser passant de 1,1% en 2024 (impact de la hausse de la consommation privée et de l'effet « Jeux olympiques ») à 0,9% en 2025 puis 1% en 2026.

Taux de croissance du PIB %	Prévisions 2024	Prévisions 2025
PLF 2025	1,1%	0,9%
OCDE (déc. 2024)	1,1%	0,9%

Inflation en baisse : après un pic d'inflation en 2022-2023, dû en grande partie à la crise énergétique mondiale, la guerre en Ukraine et les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'inflation devrait se stabiliser à un niveau plus modéré d'ici 2025. Le PLF 2025 prévoit un niveau d'inflation stabilisé à 1,4%. Selon les prévisions du rapport sur les perspectives économiques de l'OCDE, sous l'effet de la normalisation des prix de l'énergie et des matières premières l'inflation globale devrait diminuer pour s'établir à 1,6 % en 2025 et 1,8% en 2026.

Evolution de l'inflation %	Prévisions 2024	Prévisions 2025
PLF 2025	2,1%	1,4%
OCDE (déc. 2024)	2,4%	1,6%

Une baisse du déficit public : le projet de loi de finance 2025 prévoit un atterrissage du déficit public à hauteur de 5,4 points PIB (contre 6 points en 2024 et 5,5 points en 2023). La prévision de déficit repose sur un net ralentissement des dépenses des collectivités locales et une forte maîtrise des dépenses d'assurance-maladie, ainsi que sur une gestion stricte des crédits de l'Etat.

La part de la dette publique atteindrait 115,4% du PIB. Le déficit de l'État s'élèverait à 139 milliards d'euros (Md€). Pour combler ce déficit public, le projet de loi de finance prévoit de réduire les dépenses de l'État et de ses opérateurs de 23,6 Md€.

2. LES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 POUR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le **Projet de Loi de Finances (PLF) 2025** pour la France est un texte budgétaire qui a été présenté par le gouvernement français au mois de février 2025 et adopté sans vote suite au recours du Premier Ministre à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution. Son objectif est de définir le cadre des finances publiques pour l'année 2025.

Concernant les collectivités, un effort budgétaire de 2,2 Md€ sera demandé aux plus grandes collectivités locales à travers notamment :

- le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (Dilico) qui concernerait 2099 collectivités pour un montant d'1 Md€. La liste précise des collectivités impactées n'a pas encore été communiquée, les montants prélevés par catégories de collectivités ont été définis :
 - 500 M€ pour le bloc communal et intercommunal ;
 - 220 M€ pour les départements ;
 - 280 M€ pour les régions.

Le Dilico tiendrait compte de la capacité contributive en prenant en compte le potentiel financier et le revenu par habitant de chaque collectivité à travers un indice synthétique moyen. Le prélèvement au titre du Dilico ne pourra dépasser 2% des recettes et ne concernerait pas les communes qui sont déjà contributrices au Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) ;

- Le gel de la revalorisation de la TVA qui économise 1,2 Md€.

Le projet de loi de finances prévoit également :

- Légère hausse de la Dotation Globale de Fonctionnement : +150 M€ ;
- Diminution de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : -150 M€ ;
- Baisse du montant global du Fonds vert en Autorisation d'Engagement (-1,350 Md€ par rapport à la Loi de Finance 2024) ;
- Création d'un fonds territorial climat de 200 M€ ;
- Maintien du taux de remboursement de la FCTVA ;
- Renforcement de la péréquation : +290 M€ pour le bloc communal, dont 150 M€ sur la Dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 M€ sur la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU).

Les dispositions particulières pour les collectivités territoriales de l'outre-mer

Le budget ultramarin a été rehaussé à hauteur de 3 Mds€ principalement en lien avec les nécessités de reconstruction de la Nouvelle-Calédonie et Mayotte.

Le PLF prévoit également :

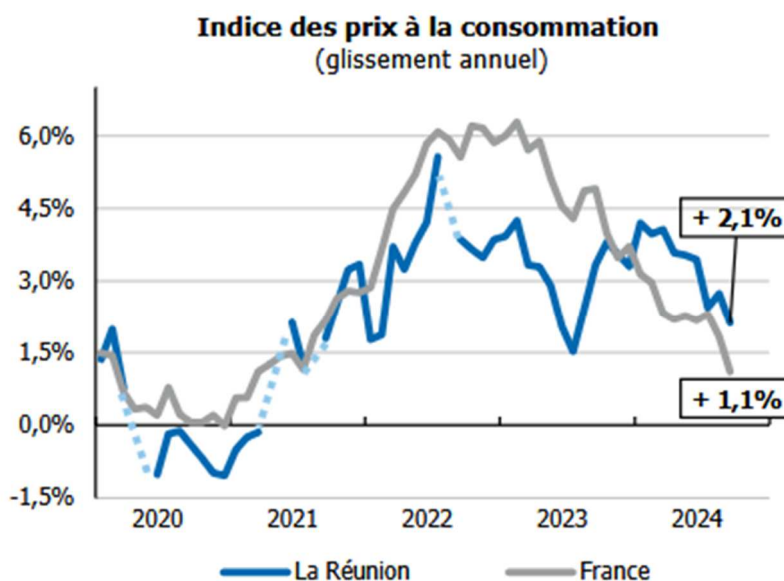
- la poursuite de la politique d'investissement dans l'habitat social dans le cadre du nouveau plan logement outre-mer qui permettra de poursuivre l'amélioration des conditions de logement des habitants des départements et régions d'outre-mer et la lutte contre l'habitat insalubre ;

- Les mesures en faveur de la mobilité ultramarine, via l'agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) ;
- L'accompagnement des collectivités locales en particulier celles ayant signé un contrat de redressement outre-mer (COROM), sous réserve du respect de leurs engagements de performance, mais également l'investissement des collectivités dans leurs infrastructures ;
- L'accompagnement des collectivités d'outre-mer dans leur action en faveur de l'aménagement et du développement durable ;
- Le maintien du Fond Outre-mer (FOM) afin d'accompagner les collectivités dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les projets planifiés et l'assistance technique dont les recrutements sont effectués prioritairement par Expertise France ;

3. LE CONTEXTE LOCAL

Selon la note de conjoncture de l'IEDOM du troisième trimestre 2024, l'indice des prix à la consommation des ménages est en hausse de plus de 2,1% sur un an (entre septembre 2023 et septembre 2024), minorée par une récente baisse de l'inflation de 2,1% :

- impact de la hausse des prix alimentaires +3,5% ;
- impact de la hausse des prix du secteur des Services ;
- compensée à la baisse par le prix de l'énergie qui enregistre -1,4% sur un an.



B. LE BUDGET PRINCIPAL

Afin d'assurer sa capacité et son autonomie financière, la collectivité entend poursuivre sa politique de gestion rigoureuse en optimisant la ressource financière et humaine. Le budget 2025 respectera la stratégie financière de la collectivité et intégrera les conséquences de l'inflation sur les finances, dans un environnement où les recettes sont toujours contraintes.

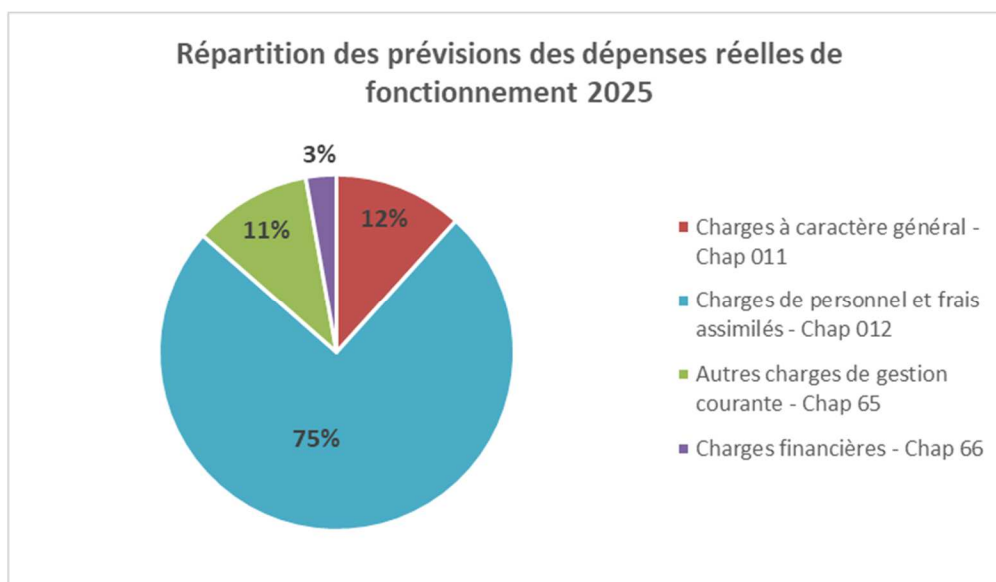
Dans cette perspective, les axes pour 2025 sont les suivants :

- **Une maîtrise du niveau des dépenses** du chapitre 011 qui passe par :
 - L'intégration des hausses de dépenses « courantes », telles que les fluides, l'alimentation, les maintenances, contrats de prestations de services à hauteur de 2.5 %, dépenses sur lesquelles nous n'avons pas la maîtrise de l'évolution des coûts individuels ;
 - Une meilleure anticipation des actions et des besoins des services, avec la mise en œuvre de process achats/facturations/vérifications/paiements ;
 - Une recherche d'économies dans la consommation des fluides (eau, électricité, carburant) notamment avec la mise en place effective de la géolocalisation ;
 - Une optimisation des contrats de prestation et de maintenance avec le regroupement de services sur un même accord cadre en mutualisant les besoins (ascenseurs, équipements ...).
- **La dynamique politique de gestion des ressources humaines** avec l'application de dispositifs législatifs (intégration des dispositions de protection sociale complémentaire), la revalorisation indiciaire des contractuels, le recrutement sur des postes stratégiques et nécessaires d'encadrement ; ce tout en assurant une maîtrise de la masse salariale.
- L'adoption d'une **consommation écoresponsable** : analyse des quantités, mise en adéquation avec la réalité des marchés, formations des agents aux éco pratiques (nettoyage, conduite, entretien des espaces publics)
- Une **dynamique participative** faisant appel à l'intelligence collective sur les **projets** et les **consultations publiques** établies (travail en transversalité des directions et services : avant lancement de marché, mise en adéquation avec projet, réunions de suivi d'exécution d'opération)

a) LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement sont les suivantes :

Libellé	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Charges à caractère général - Chap 011 <i>Evolution N-1</i>	8 805,98 14,8%	8 863,50 0,7%	9 778,58 10,3%	9 387,85 -4,0%
Charges de personnel et frais assimilés - Chap 012 <i>Evolution N-1</i>	55 069,62 8,2%	56 608,36 2,8%	58 871,48 4,0%	59 930,16 1,8%
Atténuation de produits - Chap 014 <i>Evolution N-1</i>	37,20 -53,9%	33,90 -8,9%	46,60 37,5%	50,00 7,3%
Autres charges de gestion courante - Chap 65 <i>Evolution N-1</i>	8 319,04 -6,8%	8 720,91 4,8%	9 703,93 11,3%	8 620,19 -11,2%
Charges financières - Chap 66 <i>Evolution N-1</i>	1 552,55 -12,7%	1 820,00 17,2%	2 909,58 59,9%	2 231,11 -23,3%
Charges exceptionnelles - Chap 67 <i>Evolution N-1</i>	220,12 -71,1%	5,46 -97,5%	14,62 167,9%	50,00 241,9%
Provisions - Chap 68 <i>Evolution N-1</i>	- -100,0%	- #DIV/0!	243,96 #DIV/0!	- -100,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement <i>Evolution N-1</i>	74 004,50 5,5%	76 052,12 2,8%	81 568,74 7,3%	80 269,31 -1,6%



a) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses de fonctionnement des services de la collectivité. Les enveloppes allouées pour 2025 (9 400 K€) seront en baisse de 4% pour permettre de dégager les auto-financements, excédents venant abonder la section d'investissement. Ainsi, nous prévoyons une hausse des charges de fonctionnement contraintes (consommations, contrats, formations) et une baisse de 10 % sur les budgets alloués aux directions et services. Objectif : faire mieux avec moins.

Ce redéploiement des dépenses permettra de mieux garantir le plan de financement 2025 des investissements, en poursuivant la dynamique forte et nécessaire des travaux de rénovation, réhabilitation sur les domaines tels que les bâtiments publics, les établissements scolaires, les jardins d'enfants, les voiries. La ligne directrice étant de proposer à la population un patrimoine garantissant l'accueil des jeunes et des moins jeunes dans des conditions acceptables et ce tout en continuant à développer le niveau de service rendu à la population.

b) Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)

Ce chapitre représente 74,6 % des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

Les prévisions pour 2025 sont portées à 59 900 K€ (contre 58 900 K€ en 2024) soit une évolution de + 1.8 %. Cette évolution est due notamment :

- Aux mesures gouvernementales (évolution à la hausse des charges sociales, protection sociale complémentaire) ;
- Aux montées en compétences des agents (réussites à concours, avancements de grade, promotions internes) ;
- Aux dispositifs d'action sociale en faveur du personnel (revalorisation participation aux tickets restaurant) ;
- Aux dispositions liées à la qualité de vie au travail (événements de cohésion, sport) ;
- La nécessité de procéder à des recrutements de cadres sur des domaines stratégiques (finances, ressources humaines, environnement, bâtiment, voirie, écologie, logement.
(cf. 3- STRUCTURE DES CHARGES DU PERSONNEL).

c) Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

L'enveloppe allouée aux autres charges de gestion courante porte une estimation à 8 620 K€ (contre 9 704 K€ en 2024).

Le prévisionnel des subventions allouées aux associations est inchangé par rapport à 2024, l'enveloppe pour le CCAS est estimé au montant de 2 200 K€ (identique au vote au BP 2024).

La baisse est essentiellement due au fait que nous avons peu d'indemnisation des commerçants à engager pour 2025, l'ensemble ayant été en grande majorité réalisé en 2024.

d) Loi de programmation des finances publiques 2023-2027

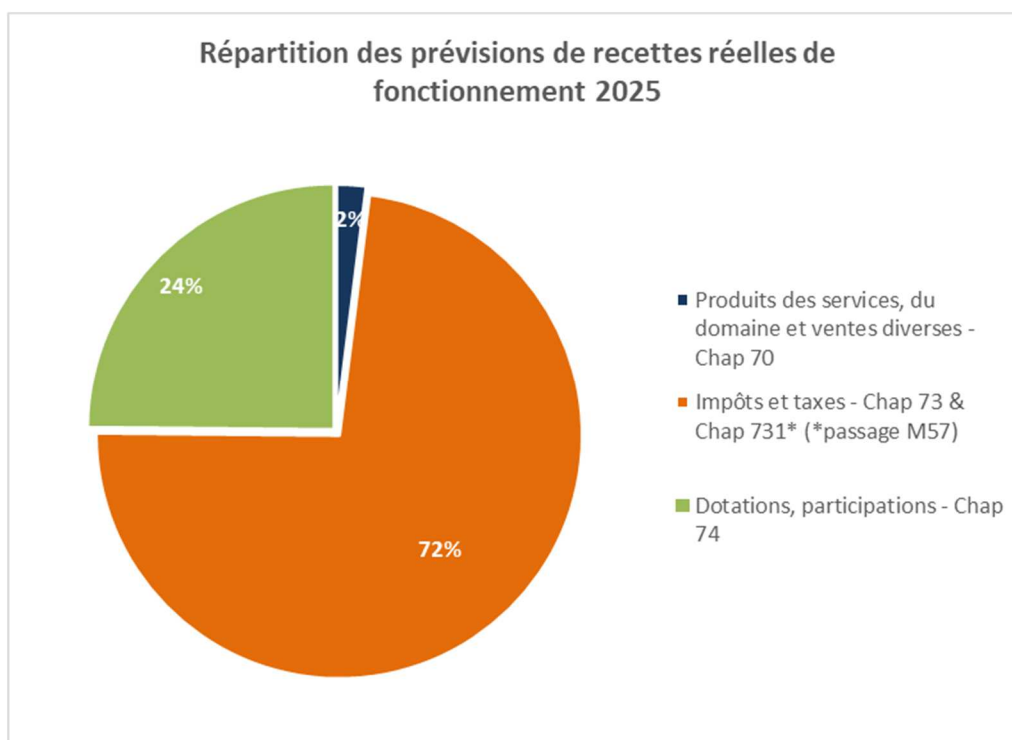
L'article 17 de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 (LPFP) prolonge un objectif de transparence de la loi précédente en demandant aux collectivités d'inscrire leur objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'occasion du débat d'orientations budgétaires.

Évolution des dépenses réelles de fonctionnement	Budget 2024	DOB prévisionnel 2025	Évolution en valeur
Total des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal	81 352 K€	80 269 K€	-1 083 K€

b) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des recettes de fonctionnement prévues pour 2025 devrait être en légère hausse de 0,4% par rapport au prévisionnel d'atterrissage 2024.

Libellé	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Atténuation de charges (sauf ICNE) - Chap 013	661,51	821,24	746,49	1 020,00
<i>Evolution N-1</i>	-6,8%	24,1%	-9,1%	36,6%
Produits des services, du domaine et ventes diverses - Chap 70	2 269,41	2 539,86	2 510,76	1 723,50
<i>Evolution N-1</i>	3,5%	11,9%	-1,1%	-31,4%
Impôts et taxes - Chap 73 & Chap 731* (*passage M57)	58 645,59	61 156,52	62 738,07	63 684,29
<i>Evolution N-1</i>	5,8%	4,3%	2,6%	1,5%
Dont Impôts et taxes - Chap 73		36 098,90	36 424,83	37 422,29
<i>Evolution N-1</i>			0,9%	2,7%
Dont Fiscalité - Chap 731		25 057,62	26 313,23	26 262,00
<i>Evolution N-1</i>			5,0%	-0,2%
Dotations, participations - Chap 74	18 364,41	18 958,32	20 572,03	21 631,80
<i>Evolution N-1</i>	2,0%	3,2%	8,5%	5,2%
Autres produits de gestion - Chap 75	335,85	411,83	813,67	400,33
<i>Evolution N-1</i>	-6,5%	22,6%	97,6%	-50,8%
Produits financiers - Chap 76	363,86	363,86	363,86	364,00
<i>Evolution N-1</i>	-7,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produits exceptionnels - Chap 77	2 302,92	3,80	769,01	-
<i>Evolution N-1</i>	93,9%	-99,8%	20153,0%	-100,0%
Reprise sur amortissement, dépréciation et provisions - Chap 78	-	-	101,82	-
<i>Evolution N-1</i>	-100,0%	#DIV/0!	#DIV/0!	-100,0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	82 943,54	84 255,43	88 615,70	88 823,92
<i>Evolution N-1</i>	6,0%	1,6%	5,2%	0,2%



La loi de finance 2025 ayant été adoptée le 6 février par le Sénat, les notifications de dotations n'ont pas été toutes communiquées. Le rapport d'orientation budgétaire tient compte de cette incertitude qui peut potentiellement affecter la planification des recettes de la collectivité.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses :

L'enveloppe du chapitre 70 est en partie impactée par une évolution de la tarification de la cantine scolaire pour les élèves de maternelle à compter de la rentrée d'août 2025. Cette mesure répond à un enjeu de justice sociale en permettant à chaque enfant de maternelle d'accéder à un repas équilibré pendant la journée scolaire.

Chapitre 73 – Impôts et taxes :

Ce chapitre intègre les recettes relatives à l'octroi de mer, la taxe sur les carburants, l'attribution de compensation versée par la CIREST ainsi que le Fonds de Péréquation. Les prévisions de recettes relatives à l'octroi de mer sont évaluées à la hausse par rapport aux prévisions d'atterrissage 2024 (+637 K€).

Chapitre 731 – Fiscalité :

L'enveloppe allouée au chapitre fiscalité est portée à 26 262 K€.

Chapitre 74 – Dotations et participations :

La prévision d'évolution à la hausse du chapitre est principalement liée aux compensations au titre des exonérations de taxe foncière et de taxe d'habitation.

Concernant la participation de la CAF, les recettes prévisionnelles seront stabilisées (restauration scolaire, crèche, périscolaire).

c) STRUCTURE DES CHARGES DE PERSONNEL

e) LES DONNEES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que le Maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires comportant, au titre du dernier exercice connu, les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée effective du temps de travail, de la collectivité ainsi que l'évolution prévisionnelle des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget et éventuellement les éléments de gestion prévisionnelle des Ressources Humaines de la collectivité.

La gestion budgétaire des ressources humaines pour 2025 s'inscrit dans une approche prudente et anticipative malgré les incertitudes conjoncturelles, intégrant les évolutions règlementaires et les besoins spécifiques de la commune.

La stratégie adoptée repose sur une politique des ressources humaines ambitieuse, orientée vers :

- La réorganisation progressive des services, sur le plan structurel et sur le plan des métiers, permise par des départs en retraite, toujours dans un objectif d'amélioration continue de l'efficacité collective ;
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), qui permet d'anticiper les besoins futurs, l'évolution des métiers et d'ajuster les recrutements en matière d'expertise, favorisant l'ingénierie de projet ;
- La formation continue et le développement des compétences des agents et des professionnels, pour un service public de qualité permettant l'épanouissement professionnel ;
- La valorisation des carrières visant à maintenir une forte motivation et fidélisation au sein des équipes.

Cette approche globale et systémique contribue à assurer la continuité du service public tout en s'adaptant aux enjeux futurs

(1) Evolution et structure des effectifs

Evolution des effectifs

Les tableaux des effectifs des budgets primitifs et comptes administratifs précisent les postes budgétaires ouverts et pourvus au 1^{er} janvier et au 31 décembre, sur lesquels l'autorité territoriale est autorisée à recruter des agents titulaires ou contractuels.

La baisse des effectifs se poursuit en 2025, répondant ainsi à l'objectif de réorganisation et d'optimisation des effectifs (- 18 postes), tout en répondant aux obligations de service public de qualité auprès des administrés et usagers.

Cette baisse est due notamment au non remplacement des départs en retraite.

NATURE DE L'EMPLOI	Année / Nombre agents	
	2 024	2 025
TEMP	77	89
PERM	1 492	1 462
Total général	1 569	1 551

Nature des postes temporaires : emplois ATA, collaborateurs, animateurs jeunesse

Structure des effectifs des postes permanents par catégorie hiérarchique (au 31/12/2024)

La part de l'encadrement au sein de la collectivité (agents de catégorie A et B) représente à peine 11 %, de l'effectif contre 22 % au plan national dans les communes de 350 agents et plus (chiffre FNCDG 2023). La collectivité doit donc poursuivre sa dynamique de recrutement d'effectifs d'encadrement.

Poste	PERM	
Catégorie Filière	Année/Nombre agents	
	2024	2025
A	62	66
Filière administrative	39	42
Filière culturelle		2
Filière médico-sociale	2	1
Filière Sociale	11	12
Filière technique	8	9
Filière culturelle	2	
B	90	99
Filière administrative	38	40
Filière animation	3	3
Filière culturelle		2
Filière médico-sociale	8	20
Filière Sécurité (Police Municipale)	1	1
Filière Sociale	1	1
Filière sportive	18	16
Filière technique	19	16
Filière culturelle	2	
C	1340	1297
Filière administrative	261	253
Filière animation	15	15
Filière culturelle		9
Filière médico-sociale	17	6
Filière Sécurité (Police Municipale)	12	14
Filière Sociale	170	157
Filière sportive	5	5
Filière technique	852	838
Filière culturelle	8	
Total général	1492	1462

On constate une évolution du personnel encadrant (+ 7 en catégorie A, + 35 en catégorie B), la baisse étant sur les effectifs de la catégorie C.

La politique de gestion des effectifs, pour laquelle il a été souhaité une amélioration de l'encadrement pour permettre l'engagement opérationnel des commandes stratégiques, est engagée.

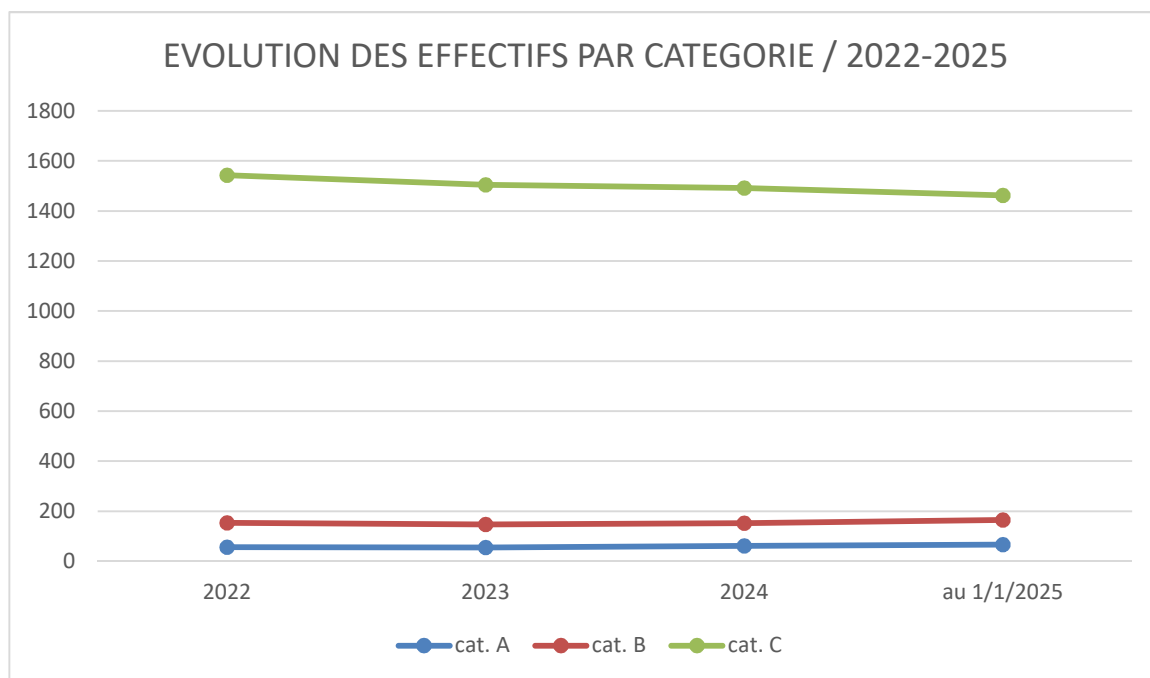
La Ville est attractive, et cela se traduit par une meilleure politique de recrutement notamment depuis le dernier semestre.

La part de l'encadrement au sein de la collectivité (A et B) représente 11,29 % de l'effectif total (il était de 10 % en 2023), amenant ainsi le constat que le pari de mieux encadrer pour mieux professionnaliser est engagé et porte ses fruits.

La collectivité poursuit sa dynamique de recrutement d'effectifs d'encadrement pour 2025.

L'évolution de la répartition des effectifs sur les emplois permanents

année	catégorie A		catégorie B		catégorie C		TOTAL
2022	56	3,6293	97	6,2865	1390	90,0843	1543
2023	55	3,6569	92	6,1170	1357	90,2261	1504
2024	62	4,1555	90	6,0322	1340	89,8123	1492
au 1/2/2025	66	4,5144	99	6,7715	1297	88,7141	1462



Les emplois fonctionnels sont au nombre de 5 postes, tous pourvus

- 40% des postes pourvus sont occupés par des femmes.

Structure des effectifs par taux d'emploi

EFFECTIFS	01/01/2024	01/01/2025
TEMP	77	89
PERM	1 492	1 462
CDD	316	283
CDI	946	953
Titulaire	230	226
Total général	1 569	1 551

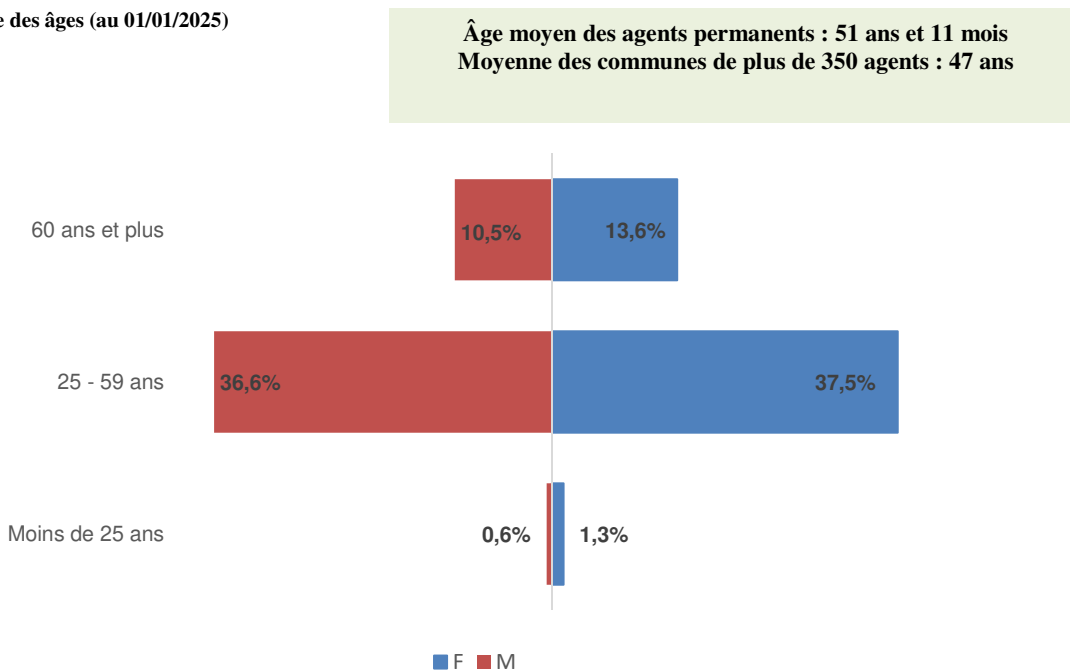
Sur les 1 462 agents sur des postes permanents, 953 sont en CDI (65 % contre 63 % l'année précédente) et les agents titulaires représentent 15 % de l'effectif permanent (contre 59 % au plan national, DGCL 2023).

Répartition des effectifs par âge

La structure de la pyramide des âges démontre clairement un vieillissement de l'effectif communal qui se traduit par un âge moyen particulièrement élevé : 51 ans et 2 mois au 1^{er} janvier 2025 (51 ans et 6 mois pour les femmes et 50 et 9 mois pour les hommes).

Cet âge moyen se traduit par une pyramide des âges où l'on constate que 24 % des agents sont âgés de 60 ans ou plus (378 agents)

Graphique : pyramide des âges (au 01/01/2025)



Cette structure des effectifs met en évidence que près d'un quart de l'effectif communal est tout proche de la retraite : 24 % des agents sont âgés de 60 ans et plus (378 agents) et devraient partir à la retraite sous 4 à 7 ans ; ce qui amène deux points importants que sont la gestion du personnel vieillissant et la politique de gestion des effectifs. Cela amène également une piste de possible réorganisation profonde de la structuration des services permettant à l'échelle d'un futur mandat de pouvoir répondre, pour le moins partiellement, aux observations de la CRC quant à la masse salariale et le nombre d'emplois important.

Répartition des agents par filière en 2025

C'est la filière technique qui est la plus représentée au sein des effectifs avec 59 % des effectifs permanents, dont 65 % d'hommes.

La filière administrative constitue la 2^e filière la plus représentée avec 23 % des effectifs communaux. Les femmes y sont plus nombreuses : 70 % des agents de la filière.

Filière	2025
Filière administrative	335
Filière animation	18
Filière culturelle	13
Filière médico-sociale	27
Filière sécurité (Police Municipale)	15
Filière sociale	170
Filière sportive	21
Filière technique	863
Total général	1462

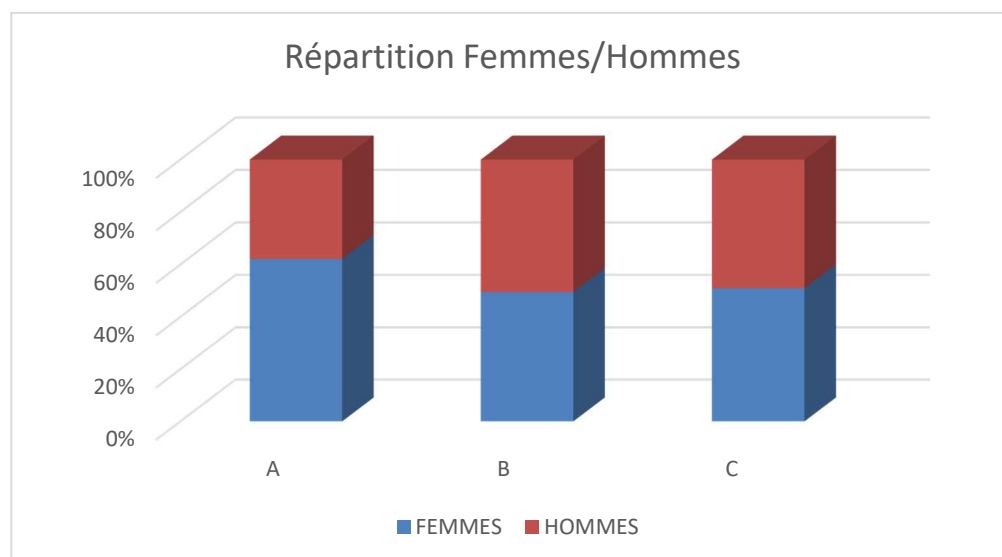
Répartition des effectifs entre les femmes et les hommes

Au sein de la commune de Saint-André, les femmes représentent 51 % des effectifs permanents : le taux de féminisation des emplois demeure stable depuis 2021 mais inférieur à la moyenne nationale (61 %). (chiffres DGCL 2023)

Au 01/01/2025	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	41	25	66
Catégorie B	49	50	99
Catégorie C	661	636	1 297
Total général	751	711	1 462

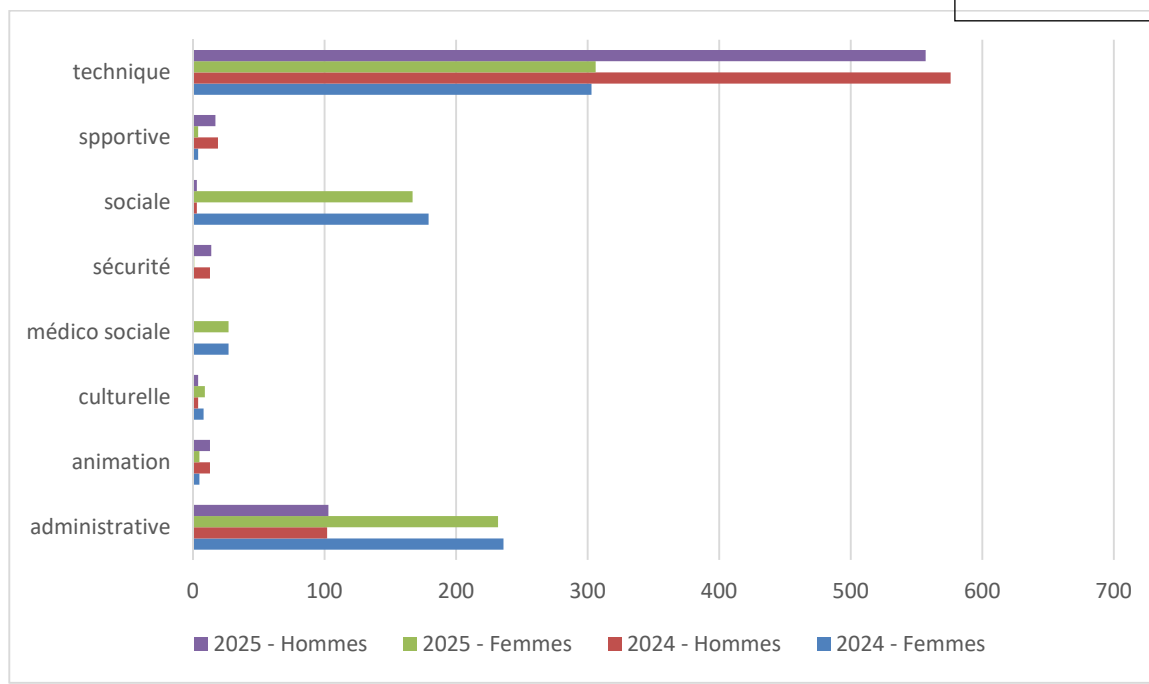
La répartition par cadre d'emplois met en avant une représentation des femmes plus importante dans les emplois permanents de la catégorie A :

- 62 % des emplois de catégorie A sont occupés par des femmes,
- 49 % des emplois de catégorie B,
- 51 % des emplois de catégorie C.



EVOLUTION DES EFFECTIFS PERMANENTS 2024/2025

Filière	2024		Total 2024	2025		Total 2025
	F	M		F	M	
Filière administrative	236	102	338	232	103	335
Filière animation	5	13	18	5	13	18
Filière culturelle				9	4	13
Filière médico-sociale	27		27	27		27
Filière sécurité (Police Municipale)		13	13	1	14	15
Filière sociale	179	3	182	167	3	170
Filière sportive	4	19	23	4	17	21
Filière technique	303	576	879	306	557	863
Filière culturelle	8	4	12			
Total général	762	730	1492	751	711	1462



Le temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents sont à 1 607 heures conformément à la réglementation.

Au 1^{er} Janvier 2025, un nouveau cycle de travail est mis en œuvre, dans les secteurs d'activité le permettant, avec le passage à 37 h 30 hebdomadaires (+ 10 minutes : journées du 20/12 et du 02.01) et l'attribution de 15 jours de RTT.

A noter, 17 % de l'effectif communal est à temps non complet (temps partiel non choisi) dont 87% de femmes. Cet effectif se concentre principalement dans les écoles.

Tems de travail	Femmes	Hommes	Total
Temps complet	528	678	1206
Temps non complet	223	33	256
Total général	751	711	1462

(2) Evolution des dépenses de personnel

Les mesures ayant impacté la masse salariale en 2024 :

- revalorisation des grilles indiciaires : + 5 points au 1^{er} janvier ;
- augmentation de la contribution employeur CNRACL ;
- revalorisations du SMIC à hauteur de 11,65 euros en janvier 2024 et 11,88 euros en novembre 2024 ;
- promotion interne : assouplissement des quotas ;
- la poursuite des versements de régularisation financière liée au contrôle Urssaf ;
- revalorisation des allocations chômage au 1^{er} juillet 2024 (pour rappel la collectivité est en auto assurance) ;
- revalorisation salariale pour les métiers de la petite enfance.

f) LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025**Non reconduction de la GIPA en 2025 (dispositif déjà existant en 2024)**

Dans une annexe au projet de loi de finances 2025 nommée **le bleu budgétaire**, il est édicté que :
« En 2025, le programme P216 prévoit 0,6 M€ au titre de mesures générales interministérielles :

- *Compte-tenu de la non reconduction de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n°2008-539 du 6 juin 2008) pour l'année 2025, il n'a pas été prévu de dépense ; »*
- Ainsi, selon cette annexe, la GIPA ne serait pas non plus reconduite en 2025.

Protection sociale complémentaire : prévoyance en 2025, santé en 2026

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, précise les garanties minimales au titre de la **couverture prévoyance**. Il définit les montants de référence permettant de déterminer la **participation minimale obligatoire des employeurs** au financement des cotisations de protection sociale complémentaire. Elles sont destinées à couvrir les risques santé et prévoyance.

Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20 % du montant de référence fixé à 35 €, soit **7 €**. L'obligation de participation financière en prévoyance s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1^{er} janvier 2025**.

Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50 % du montant de référence fixé à 30 €, soit **15 €**. L'obligation de participation financière en santé s'impose aux employeurs territoriaux à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Au titre de la protection sociale complémentaire, risque prévoyance, il est proposé de moduler la prise en charge de la Ville selon la rémunération indiciaire des agents, mettant ainsi en œuvre une notion de solidarité sociale envers les salaires les plus faibles (de 7 à 9 € par mois et par agent)
Pour l'année 2025, cette mesure engage une somme estimée à 149 000 €.

CNRACL : Hausse de 3 points par an jusqu'en 2028 ?

Le décret sur la hausse du taux de cotisation à la CNRACL a été publié au Journal Officiel le **31 janvier 2025**. Il acte une mesure qui va fortement impacter les projections budgétaires des 4 prochaines années : **l'augmentation de 3 points par an du taux de cotisation** d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux **fonctionnaires territoriaux et hospitaliers**.

Le taux de cotisation actuel de **31,65 %** va atteindre en part patronale **43,65 %** à l'horizon **2028**.

Une mission inter-inspections, composée des inspections générales de l'administration, des affaires sociales et des finances, a examiné la situation financière de la CNRACL. D'après les estimations, pour que le régime atteigne l'équilibre il faudrait que le taux de cotisation employeur grimpe à **50,34 % en 2030**.

Montant CNRACL 2024 : 2 467 857 €

Pour l'année 2025, cette mesure engage une augmentation estimée à + 74 035 €.

Retour au taux normal de l'URSSAF maladie pour le régime spécial CNRACL

Un décret du 30 janvier 2024 prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Une hausse d'un point du taux des cotisations vieillesse affectée à la CNRACL comme l'avait annoncé le gouvernement (31,65 % contre 30,65 %)

Une baisse d'un point du taux des cotisations maladie (8,88 % contre 9,88 %) au titre de l'année 2024

Un nouveau régime indemnitaire pour la police municipale

Le décret du 26 juin 2024 modifie le régime indemnitaire des policiers municipaux. Sont concernés les « *fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des **directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres*** », précise le texte.

Le nouveau cadre réglementaire prévoit qu'une collectivité **peut mettre** en place une **indemnité spéciale de fonction et d'engagement**, constituée d'une part fixe et d'une part variable.

L'étude sera engagée durant l'année.

Une revalorisation des allocations chômage en année pleine

L'Unédic a décidé d'augmenter les allocations chômage de 1,2 % à compter du 1^{er} juillet 2024. La revalorisation de l'allocation minimale et de la partie fixe s'applique à l'ensemble des allocataires concernés par ces paramètres.

Les évolutions sont les suivantes :

- L'allocation minimale est portée à **31,97 € par jour** (contre 31,59 € jusqu'à présent) ;
- La partie fixe de l'**ARE (allocation d'aide au retour à l'emploi)** passe à **13,11 € par jour** indemnisé (contre 12,95 €) ;
- L'allocation minimale ARE formation grimpe de 22,61 € à 22,88 € par jour ;
- Les **salaires journaliers de référence** (SJR), intégralement constitués par des rémunérations anciennes d'au moins 6 mois et servant au calcul de l'allocation, augmentent de 1,2 % ;
- Le plancher relatif à l'application du coefficient de dégressivité se rehausse à 64,48 € (contre 63,72 € jusque-là).

Le maintien de la rémunération « faille indice plancher »

La décision prise a été de ne pas pénaliser les agents pour une faille de paramétrage subie durant l'année 2024, décision permettant de venir compenser la perte de pouvoir d'achat, et qui représente la somme de 490 000 € pour l'année 2025.

L'ensemble des mesures annoncées dans le cadre des décisions gouvernementales vient impacter fortement les collectivités territoriales, dont les marges de manœuvre se réduisent. Il nous est donc nécessaire de poursuivre le travail déjà engagé, et portant sur la politique de recrutement.

Les axes de travail clairement définis sont les suivants :

- Examen des demandes de recrutement avec étude selon les référentiels métiers/activités et nécessités, la mobilité d'agents en poste étant privilégiée ;
- Le non renouvellement systématique des agents quittant les services de la collectivité (mutation, retraite, démission).

Le développement d'outils tels que la gestion prévisionnelle des effectifs, la mise en adéquation profil agent/poste occupé, la prise en considération du vieillissement, l'engagement de dispositifs d'accompagnement et de reclassement doit venir renforcer la maîtrise des effectifs.

Prospectives pour 2025

En 2024, grâce à sa grande diversité, la fonction publique territoriale a su répondre à de nombreux défis, au premier chef desquels celui de la maîtrise des finances publiques locales, tout en continuant à faire face aux tensions sur les métiers, les rémunérations ou les conditions d'exercice des missions.

A cet égard, l'attractivité, les conditions de travail des agents et la maîtrise des coûts restent au cœur des préoccupations des employeurs territoriaux.

Face aux difficultés de recrutement et de fidélisation des agents, nous sommes amenés à déployer plusieurs outils en matière de régime indemnitaire (RI), de formation, de protection sociale complémentaire (PSC), d'offres « sociales » (CNAS, Tickets restaurant), d'amélioration de la qualité de vie au travail (temps de travail) et, dans une moindre mesure, en faveur de stratégies visant à renforcer la « marque employeur » (temps de cohésion). Si le recours aux contractuels semble en constante augmentation, il s'explique avant tout par une pénurie de candidats titulaires mais aussi parfois, par la recherche de profils spécifiques.

La stratégie RH réussie repose ainsi sur cinq piliers clés : la conformité légale, l'engagement des employés, l'avancement professionnel, une image de la ville forte et un système de gestion des performances efficaces.

Au titre de l'année 2025, les enjeux liés à la politique de gestion des ressources humaines de la Ville se résument en quelques mots :

Accompagnante Communicante Humaine Adaptée Equitable
Ces mots devenant des axes de travail stratégiques et opérationnels

ACCOMPAGNANTE

 au travers du pôle de montée en compétences des agents

OBJECTIFS	OUTILS DE DEPLOIEMENT	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
recensement des demandes de formation établies depuis 2023	Tableau de bord suivi	1 ^{er} semestre 2025
Plan de formation	Plan pluriannuel	1 ^{er} semestre 2025
Formations en intra	Engagement d'un dispositif auprès du CNFPT	Débuté au 1 ^{er} trimestre 2025
	Redynamisation des formations bureautique en intra	1 ^{er} semestre 2025
Mise en œuvre du CPF	Adoption d'une décision	4 ^{ème} trimestre 2024
	Accompagnement des agents dans leurs démarches	Dès le 1 ^{er} trimestre 2025

COMMUNICANTE

au travers d'outils et d'ateliers à destination des agents

OBJECTIFS	OUTILS DE DEPLOIEMENT	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
Mettre en lumière un service pour faire mieux connaître le fonctionnement de la collectivité	Journal interne Intranet	1 ^{er} semestre 2025
Engager une cohésion des équipes	Journées dédiées (droits de la femme « agente », rencontres sportives)	1 ^{er} semestre 2025
Aller au-devant des services, des agents	Déploiement de permanences carrière	2 ^{ème} trimestre 2025
Amener les informations au plus près des agents	Permanences CNAS au sein des structures	Action débutée depuis octobre 2024, et poursuivie en 2025
Engager un dialogue social constructif et partenarial	Temps de rencontres mensuelles	Action débutée depuis octobre 2024 et poursuivie en 2025

HUMAINE

au travers de l'écoute, l'accueil et l'aide aux agents

OBJECTIFS	OUTILS DE DEPLOIEMENT	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
Mise en place temps d'écoute	Pôle « social » RH	2025
Accompagnement dans les démarches	Pôles France Services CCAS	2 ^{ème} semestre 2025
Bien être et qualité de vie au travail	Télétravail Mise en œuvre RTT Outils QVCT	2025
Limitation des RPS	Formations/stages : gérer anxiété, stress	2025
Retour à l'emploi après mi-temps, arrêt long	Rencontres, bilan, adaptation postes, proposition mobilité	2025
Information/Intégration/Accueil	Livret de l'agent Mise en place d'un parrain Journée de présentation (séminaire)	2025
Solidarité sociale	Boutique solidaire	2025
Connaître ses droits et obligations	Règlement intérieur	1 ^{er} semestre 2025

ADAPTEE

au travers du pôle prévention-santé-handicap

OBJECTIFS	OUTILS DE DEPLOIEMENT	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
Protection sociale complémentaire	Prévention maintien de salaire : part employeur	1 ^{er} trimestre 2025
Protection sociale complémentaire	Prévention santé : mutuelle part employeur	4 ^{ème} semestre 2025 pour application au 1.1.2026
Adaptation Handicap	Acquisition équipements	1 ^{er} semestre 2025
Identifier et gérer les risques	DUERP	1 ^{er} semestre 2025
Adaptation préconisations médicales	Mise en place CMA avec la médecine professionnelle	Année 2025
	Planification visites médicales (augmentation)	1 ^{er} trimestre 2025
	Suivi des préconisations et adaptations	2025

EQUITABLE

au travers du pôle de gestion carrières – paies et du pôle formations

OBJECTIFS	OUTILS DE DEPLOIEMENT	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE
Avancement professionnel	Promotions internes Avancements de grades Préparations concours	1 ^{er} semestre 2025
Revalorisation salariale	Plan pluriannuel d'évolution de carrières pour les agents contractuels	1 ^{er} semestre 2025
Gestion des performances	Formation des managers à l'évaluation professionnelle Refonte du CREP	2025 (la formation des encadrants est déjà engagée pour février 2025)

d) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) *Le programme prévisionnel d'investissements*

La stratégie d'investissement de la collectivité décline de manière opérationnelle les grandes priorités définies pour la mandature :

Thématique	COUT	
	Montant 2025	Montant 2026
Petite Enfance	480 000 €	1 345 000 €
Ecoles et Cuisine centrale	1 540 000 €	6 630 000 €
Culture	1 145 000 €	2 640 000 €
Sport	2 380 000 €	4 490 000 €
Case et Mairie services et équipement de proximité	1 391 000 €	2 100 000 €
Economique	990 000 €	3 325 000 €
Locaux Administration et Technique	1 250 000 €	3 950 000 €
Moyens Généraux	1 940 000 €	1 280 000 €
VRD	8 989 667 €	8 980 000 €
TOTAL PPI VILLE TTC 2025-2026	20 105 667 €	34 740 000 €

Les dépenses d'équipement prévisionnelles pour 2025 s'élèvent à 20 306 K€.

Les dépenses financières à hauteur de 15 688 K€ représentent essentiellement le remboursement en capital de la dette (dont 7 370 K€ échéancier d'emprunts 2023).

Libellé	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Dépenses d'équipement	12 495,95	39 887,93	18 653,09	20 305,67
<i>Evolution N-1</i>	30,9%	219,2%	-53,2%	8,9%
Dépenses financières	12 471,78	7 040,97	10 348,27	15 687,58
<i>Evolution N-1</i>	9,8%	-43,5%	47,0%	51,6%
Total des dépenses réelles d'investissement	24 967,74	46 928,90	29 001,36	35 993,25
<i>Evolution N-1</i>	19,5%	88,0%	-38,2%	24,1%

b) *Les recettes prévisionnelles d'investissement*

Les recettes d'équipement prévisionnelles 2025 s'élèvent à 24 639 K€, dont environ 11 750 K€ de subvention et 11 900 K€ d'emprunt.

Les recettes financières sont de l'ordre de 2 800 K€ de Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA).

Les résultats de l'exercice 2024 seront arrêtés lors du compte administratif voté en juin et seront intégrés dans le budget supplémentaire.

Libellé	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Recettes d'équipement <i>Evolution N-1</i>	8 035,36 1,9%	31 455,89 291,5%	14 341,26 -54,4%	24 638,64 71,8%
Recettes financières <i>Evolution N-1</i>	13 626,05 45,8%	19 704,58 44,6%	6 599,47 -66,5%	2 800,00 -57,6%
Total des recettes réelles d'investissement <i>Evolution N-1</i>	21 661,41 25,7%	51 160,47 136,2%	20 940,72 -59,1%	27 438,64 31,0%

e) EPARGNE

Le compte administratif et le compte de gestion sont en cours de finalisation. Les indicateurs de 2024 présentés ci-dessous sont de ce fait prévisionnels et seront ajustés lors de la présentation du compte administratif au mois de juin.

L'épargne brute est évaluée à 10 055 K€, soit une prévision de hausse de 29%. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des recettes réelles de fonctionnement hors cession (+1%) cumulée à la baisse des dépenses réelles de fonctionnement plus importante (-2%).

	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Epargne brute =	9 910,04	9 105,00	7 784,87	10 054,61
<i>Evolution N-1</i>				
+ Recettes réelles de fonctionnement hors cession	82 493,54	84 255,43	87 853,61	88 823,92
- Dépenses réelles de fonctionnement	74 004,50	76 052,12	81 568,74	80 269,31
+ Travaux en régie	1 421,00	901,69	1 500,00	1 500,00

L'épargne de gestion de 12 286 K€ serait en hausse de 15%, impact de la hausse de l'épargne brute et d'une baisse des intérêts de la dette (charges financières).

	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Epargne de gestion =	11 462,59	10 925,00	10 694,44	12 285,72
<i>Evolution N-1</i>				
+ Epargne brute	9 910,04	9 105,00	7 784,87	10 054,61
+ Intérêt de la dette	1 552,55	1 820,00	2 909,58	2 231,11

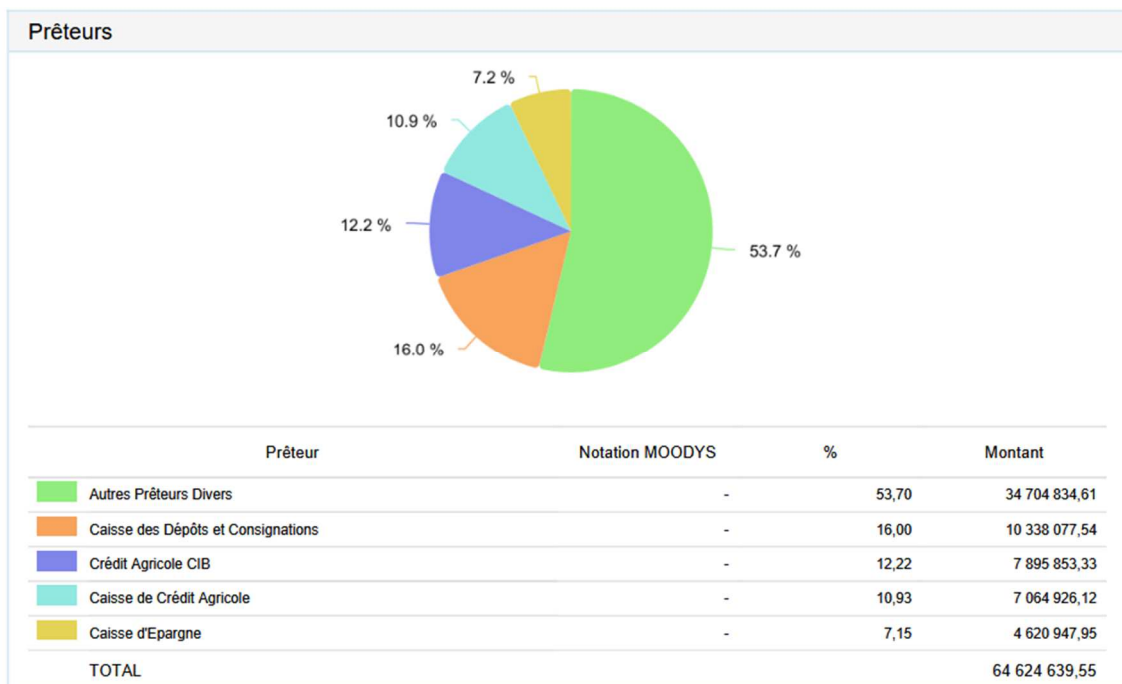
Les prévisions pour l'épargne nette retraitée sont de 2 888 K€.

	CA 2022 (K€)	CA 2023 (K€)	CA prévisionnel 2024 (K€)	Prévisions 2025 (K€)
Epargne nette retraité =	2 135,99	2 110,58	618,74	2 888,48
<i>Evolution N-1</i>				
+ Epargne brute	9 910,04	9 105,00	7 784,87	10 054,61
- Montant du remboursement du capital retraité des remboursements du budget annexe Parc Colosse, Eau et Assainissement	7 774,05	6 994,41	7 166,13	7 166,13

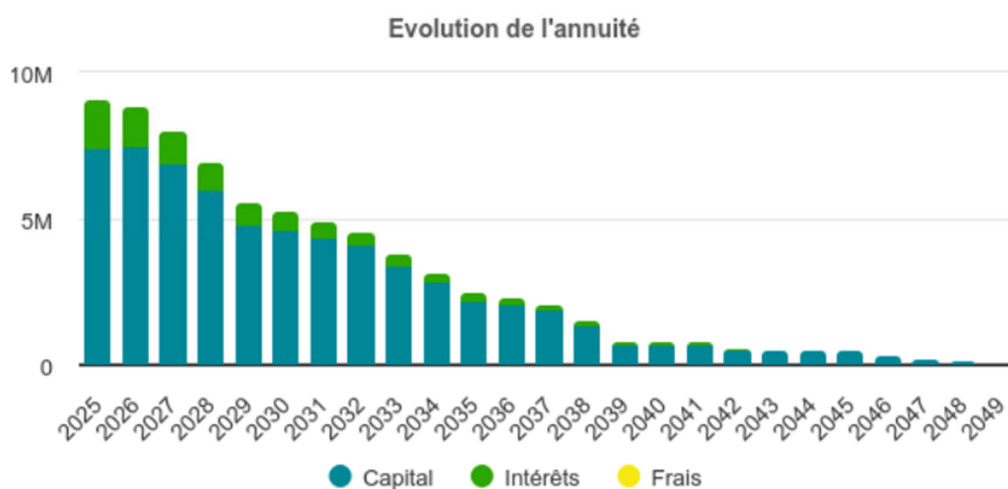
f) ENDETTEMENT

La prévision d'emprunt pour 2025 sur la base des dépenses prévisionnelles dans le cadre du programme pluriannuel d'investissements serait d'environ 11 900 K€, avec un encours en début d'exercice à 64 625 K€. La prévision de remboursement des emprunts est de 7 418 K€ amenant l'encours en fin d'exercice à 57 207 K€.

Sur la base de ces prévisions, la durée de désendettement de la collectivité serait d'environ 6 ans et 5 mois. La durée de vie moyenne des emprunts est de 6 ans et 1 mois.



Extinction de la dette existante de 2025 à 2049



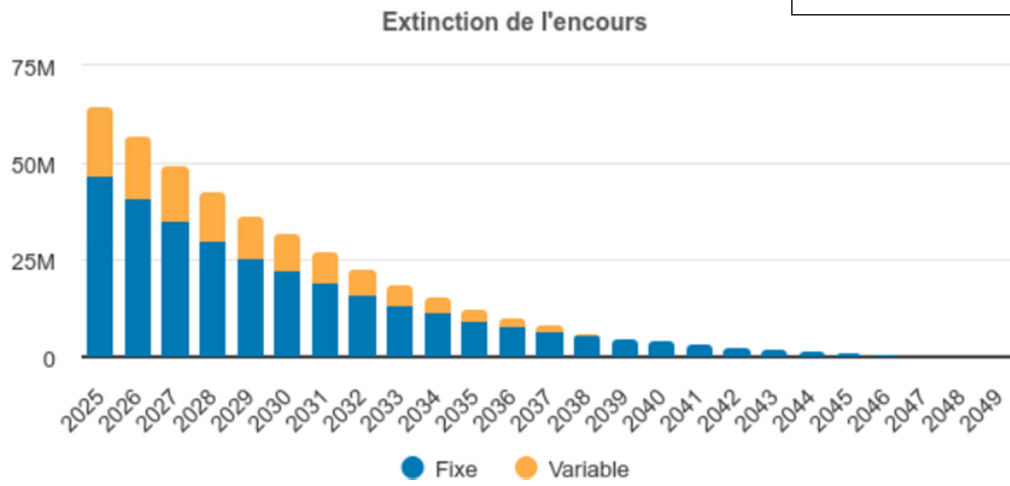


Tableau des remboursements annuels de la dette existante de 2025 à 2049 :

Ex.	Encours début	Annuité	Intérêts	Taux moy.	Taux act.	Amort.	Solde
2025	64 624 639,55	9 121 602,72	1 704 020,85	2,56%	2,52%	7 417 581,87	9 121 602,72
2026	57 207 057,68	8 879 847,27	1 359 838,52	2,39%	2,41%	7 520 008,75	8 879 847,27
2027	49 687 048,93	8 023 415,54	1 119 081,21	2,32%	2,33%	6 904 334,33	8 023 415,54
2028	42 782 714,60	6 946 520,75	936 595,63	2,27%	2,25%	6 009 925,12	6 946 520,75
2029	36 772 789,48	5 586 473,55	782 810,25	2,24%	2,19%	4 803 663,30	5 586 473,55
2030	31 969 126,18	5 317 298,08	680 356,33	2,23%	2,19%	4 636 941,75	5 317 298,08
2031	27 332 184,43	4 933 396,10	582 040,66	2,23%	2,19%	4 351 355,44	4 933 396,10
2032	22 980 828,99	4 604 618,96	490 022,92	2,24%	2,19%	4 114 596,04	4 604 618,96
2033	18 866 232,95	3 787 597,20	399 579,85	2,24%	2,18%	3 388 017,35	3 787 597,20
2034	15 478 215,60	3 169 430,08	328 095,33	2,26%	2,19%	2 841 334,75	3 169 430,08
2035	12 636 880,85	2 483 462,41	270 542,04	2,27%	2,22%	2 212 920,37	2 483 462,41
2036	10 423 960,48	2 297 593,19	222 856,61	2,24%	2,22%	2 074 736,58	2 297 593,19
2037	8 349 223,90	2 059 950,35	174 719,91	2,17%	2,20%	1 885 230,44	2 059 950,35
2038	6 463 993,46	1 523 017,04	129 061,12	2,04%	2,12%	1 393 955,92	1 523 017,04
2039	5 070 037,54	836 868,77	98 396,19	2,03%	2,02%	738 472,58	836 868,77
2040	4 331 564,96	828 199,62	85 254,76	2,08%	2,06%	742 944,86	828 199,62
2041	3 588 620,10	805 232,03	71 646,16	2,14%	2,11%	733 585,87	805 232,03
2042	2 855 034,23	568 858,79	59 423,49	2,21%	2,18%	509 435,30	568 858,79
2043	2 345 598,93	559 990,16	49 992,75	2,30%	2,25%	509 997,41	559 990,16

C. LES BUDGETS ANNEXES

a) LE BUDGET DU FOSSOYAGE

En 2025, le budget fossoyage intègrera uniquement les opérations de gestion courante.

b) LE BUDGET DU PARC DU COLOSSE

Le budget du Parc du Colosse intègrera la continuation de son développement et du renouvellement de ces installations.

- Etude de la gouvernance du parc. (Report phase 2et 3; 40.K€) ;
- La couverture de l'espace extérieur et fermeture de la salle événementielle (250 K€ pour 2025) ;
- Réfection du ponton de la partie basse petit étang du colosse (Travaux 20 K€) ;
- Aménagement bassin de baignade en mobilier urbain (20 K€) ;
- Locaux pour le stockage de produits et du matériel technique (15.K€).

c) LE BUDGET DE L'ANRU II

Le budget 2025 de 9 654 K€ intègrera la poursuite des opérations de la rénovation urbaine du Centre-ville de Saint-André, ainsi que les études amorçant les prévisions de travaux de 2026 :

- Etudes générales 103 k€ ;
- Square Victoria 25 k€ ;
- Festival Réunion Graffiti 60 K€ ;
- Chemin Lontan 32 k€ ;
- Rue Mélodium – Rouloff – Victor Hugo 3 073 K€ ;
- Grande Place 3 446 k€ ;
- Coulée verte 1 230 k€ ;
- Carré Eglise 691 k€ ;
- Parking Silo 73 k€ ;
- Centre police municipal 503 k€ ;
- Maison de projet 200 K€ ;
- Etudes Espace culturel la GA'RT 250 K€.

I. SAINT ANDRE UNE VILLE VERTE ET DURABLE

A. L'INFRASTRUCTURE

Projets Infrastructure :

- **Voie primaire :**
 - Requalification Avenue Ile de France TR2 ;
 - Finalisation du DCE Requalification chemin Lagourgue.
- **Voie Secondaire :**
 - Requalification chemin des prêtres ;
 - Finalisation du DCE Requalification chemin Fantaisie.
- **Voie Tertiaire :**
 - Requalification des voies des quartiers notamment de Cambuston, Mille roches et Ravine creuse.

Gestion exploitation des voiries :

- Marché signalétique horizontale ;
- Marché signalétique verticale ;
- Marché Bornes incendie ;
- Marché rénovation transfo EDF ;
- Marché mobiliers urbains : potelets, miroirs...etc. ;
- Marché réfection chaussée via bicouche, émulsion ou enrobé.

B. PROJETS EN SUPERSTRUCTURE

- Enfance : Réhabilitation du Jardin d'enfants les petits oiseaux ;
- Education : Réhabilitation confort thermique des écoles et végétalisation cour écoles ;
- Sport : Réhabilitation Gymnase Debré ;
- Culture : Réhabilitation équipements : Maison Valliamé, Maison Garde barrière en point info tourisme, Salle Jeanne d'Arc et Espace Nicolas ;
- Proximité : Réhabilitation des Mairies de services de Cambuston et de Ravine creuse.

II. SAINT ANDRE UNE VILLE SOLIDAIRE

A. LA REUSSITE EDUCATIVE

Le budget 2025 sera utilisé pour financer les actions du PEDT-Plan Mercredi (Projet Educatif de Territoire) qui sera renouvelé et de la CTG (Convention Territoriale Globale).

Le fonctionnement des 6 structures de la Petite Enfance, des 30 écoles, des 10 centres de loisirs et de la cuisine centrale, sera complété par le renouvellement du mobilier scolaire et l'aménagement des cours d'écoles.

L'accompagnement, la formation et l'équipement du personnel sera aussi un volet important des orientations budgétaires 2025.

1. LES AXES EDUCATIFS

La Continuité du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

Le renouvellement par avenant du PEDT permettra de consolider les actions prévues sur tous les temps de l'enfant.

Les activités seront proposées aux enfants selon les axes suivants :

- agir pour une jeunesse qui réussit ;
- éduquer à l'écologie urbaine et au développement durable ;
- agir pour une jeunesse ouverte sur le monde local et régional
- agir pour une jeunesse connectée ;
- agir pour le sport – santé – bien-être des enfants.

La mise en œuvre des actions inscrites à la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2023-2027 complétera le PEDT

Les actions retenues ont pour but :

- d'aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- de faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- de créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- d'accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

L'accompagnement des familles sera proposé selon les thématiques suivantes :

- petite enfance ;
- accompagnement à la parentalité ;
- enfance et jeunesse.

Les Services de la DRE mettront donc en œuvre les actions validées et cofinancées.

2. LES ORIENTATIONS 2025

Les projets éducatifs

- **Ouverture d'un Relais Petite Enfance (RPE) itinérant** : le Relais Petite Enfance a pour rôle d'informer les parents et les assistants maternels sur les modes d'accueil collectif et individuel et d'offrir aux assistants maternels un cadre pour échanger sur leur pratique professionnelle ainsi que leurs possibilités d'évolution de carrière. La mutualisation avec le LAEP et l'itinérance sur différents sites communaux permettront d'aller vers le public pour une offre de service de proximité.
- **L'accompagnement et la valorisation des étapes clés de la scolarisation : rites de passage.** Cette action permet de valoriser le parcours de l'enfant et de l'élève à la fin de chaque étape (crèche ; grande section ; CM2 ; 3e ; Terminale). Elle permet de mieux préparer les élèves et les familles à l'entrée dans la nouvelle étape du parcours scolaire. Un livre sera offert aux élèves entrant au CP en septembre 2025 et en juin 2025 à ceux quittant le CM2.
- **L'accompagnement de la Classe passerelle de l'école maternelle Les Tourterelles**: les ateliers de parentalité seront de nouveau proposés aux familles inscrites.
- **Des propositions culturelles aux écoles et aux collèges** : la rencontre d'artistes et des ateliers culturels seront proposés sur site : interventions dans le cadre des Journées Européennes du Patrimoine et spectacles.

Les outils et le partenariat

- **Le portail Petite Enfance** : ce portail permet aux familles de faire une inscription sur liste d'attente dans toutes les structures du territoire communal. Il facilite les démarches des familles avec une entrée unique pour la pré-inscription, et permet d'avoir un état actualisé de la demande en places.
- **Un schéma directeur Petite Enfance** : afin d'actualiser et d'orienter la politique Petite Enfance et Enfance, le schéma directeur sera mis en œuvre en 2025.
- **Le fonctionnement des structures communales de la Petite Enfance** : pour 2025, l'amélioration du fonctionnement des établissements passera par
 - l'optimisation de la PSU et de la mixité sociale ;
 - la poursuite de l'accompagnement auprès des professionnels, dans le cadre des formations individuelles et collectives ;
 - la proposition d'actions sur des thématiques spécifiques permettant d'améliorer l'accueil
- **La poursuite du cofinancement des structures associatives de Petite Enfance** : en plus des 286 places actuellement accompagnées, la Commune soutiendra 10 nouvelles en 2025.
- **L'accompagnement des accueils de loisirs et du soutien à la scolarité** : la Commune continue son accompagnement (repas et/ou locaux scolaires) en faveur des associations qui proposent :
 - un accueil agréé les mercredis et pendant les vacances scolaires ;
 - un accueil périscolaire garderie ;
 - le CLAS ;
 - des animations sportives et culturelles.

- **L'amélioration de l'accompagnement des enfants en situation de handicap** : afin de compléter les dispositifs existants, des moyens humains et matériels seront mobilisés en 2025 pour :
 - favoriser l'inclusion des enfants au sein de l'école : accompagner l'ouverture de l'UEE à la maternelle Les Flamboyants, augmenter les places offertes en Accueils Collectifs de Mineurs aux enfants à besoins spécifiques ;
 - constituer une équipe formée et opérationnelle pour prendre en charge l'enfant sur tous les temps de la petite enfance, scolaire, périscolaire et extrascolaire ;
 - proposer un accompagnement adapté en fonction des besoins de l'enfant en lien avec la famille et les équipes pluridisciplinaires (mobiliers et jeux adaptés).
- **Family Connect - Service numérique aux familles** : l'action principale est la dématérialisation des services avec la mise en place de la pré-inscription et/ou le paiement en ligne pour les accueils petite enfance, de loisirs, les écoles publiques et la restauration scolaire.
- **Accès numérique des écoles** : pour permettre l'utilisation des tablettes, la DRE sera chargée du paiement des licences pour 2025.
- **Démocratiser l'accès des enfants et des familles aux activités éducatives et de loisirs** : dans les accueils de loisirs et les quartiers, des actions innovantes et de qualité seront proposées pour permettre l'accès de tous à la culture et aux loisirs :
 - Vacances pour Tous : activités culturelles, sportives, ludiques à pratiquer en famille ;
 - Spectacle musical pour la rentrée des élèves du CP ;
 - Développement des activités pendant la pause méridienne.
- **L'amélioration de la restauration scolaire** :
 - Optimisation de l'exploitation du logiciel pour la gestion des produits au marché, des stocks, l'élaboration de fiches techniques/recettes et l'édition de statistiques, sera faite dès le début de l'année pour accompagner le service ;
 - Un plan de formation des agents sera poursuivi afin de garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire des repas servis aux rationnaires ;
 - Un plan de rénovation et d'aménagement des satellites est en cours ;
 - Les études pour la construction d'une nouvelle cuisine centrale seront lancées en 2025.
- **La mise en œuvre de la Cité Educative** : les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, collectivités, associations, habitants. L'accompagnement des actions se fera au second semestre 2025 sur le secteur de Mille Roches (1 collège et 6 écoles).

L'investissement

- **Une proposition de proximité grâce à La Petite Caravane du PEDT** : la Petite Caravane équipée permettra :
 - d'aller vers les enfants et les élèves au sein de leur établissement ;
 - de proposer des activités culturelles, sportives et ludiques ;
 - d'emmener de nouveaux supports pédagogiques ;
 - de compléter les projets éducatifs périscolaires et extrascolaires.
- **L'amélioration de l'environnement scolaire et d'accueil** : la première Commission Environnement Scolaire s'est tenue en avril 2024 afin de communiquer avec les usagers de l'école sur l'amélioration des sites scolaires et des activités menées sur les temps périscolaires. L'objectif est de poursuivre en 2025 le plan de réhabilitation des écoles.

- Finir celle de l'école élémentaire Paul Hermann pour améliorer le cadre scolaire et permettre le développement de l'offre périscolaire ;
- Finalisation des études sur les 10 écoles à réhabiliter en tranche 2 : Georges Marie Soba, Leconte de Lisle, Zac Fayard, Jean Albany, Raphaël Vidot, Les Capucines, Les Flamboyants, Saint Clair Agénor maternelle, Saint Clair Agénor élémentaire, Suzie Bomel ;

L'investissement portera sur :

- L'amélioration du **confort thermique** : poursuite de l'équipement en rideaux et accessoires pour les classes permettra un meilleur confort thermique et la sécurité en école (PPMS). ;
- L'aménagement des **cours d'école** : aménagement paysager végétal, mobilier extérieur, réfection des sols sportifs et ludiques ;
- Les travaux de **mise aux normes et de sécurisation** : portails à ouverture contrôlée, réfection de clôtures ;
- Le renouvellement du **mobilier scolaire et en cantine** ;
- L'amélioration des **dispositifs de sécurité** : achat de mallettes PPMS et défibrillateurs, formation des agents à leur utilisation ;
- L'équipement de la **cuisine centrale et des cantines** : achat d'ustensiles, de plateaux-repas compartimentés, de fours micro-ondes pour réchauffer les paniers repas destinés aux enfants au régime alimentaire particulier, de réfrigérateurs pour conserver les médicaments, de mobilier et des matériels de cuisson, de conservation et de transport des repas ;
- L'achat et l'équipement d'un **véhicule** permettra d'amener le matériel sportif et pédagogique au plus près des enfants ;
- L'achat de **jeux et mobilier** pour les structures de la Petite Enfance ;
- La réalisation des travaux de réhabilitation et d'aménagement pour améliorer le confort des enfants et des professionnels sur le **jardin d'enfants Les Petits Oiseaux**.

En 2025, la Direction de la Réussite Educative s'attachera à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de l'environnement de travail des agents.

B. LE SPORT

1. ENJEUX ET STRATEGIE DE LA POLITIQUE SPORTIVE MUNICIPALE

La politique sportive de Saint-André repose sur une double ambition :

- Achever la démarche de modernisation et de développement des infrastructures sportives afin de proposer des équipements de qualité pour les habitants et les associations sportives ;
- Favoriser l'accès au sport pour tous en multipliant les actions autour du sport-santé, du sport-loisir et du sport de haut niveau.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'objectif est d'optimiser les ressources disponibles tout en poursuivant les efforts en faveur d'une ville sportive, inclusive et durable.

2. AXES STRATEGIQUES ET BUDGETISATION 2025

Modernisation du patrimoine sportif

- **Achèvement des travaux des infrastructures majeures :**
 - Modernisation du système d'accueil de la piscine Michel Debré ;
 - Finalisation des terrains et infrastructures annexes du complexe sportif de Mille Roches et du Boulodrome du Colosse.
- **Projet Travaux :**
 - Réhabilitation de la salle de gymnastique du gymnase Michel Debré ;
 - Réhabilitation du gymnase Michel Debré (étanchéité, peintures, changement du revêtement de sol, modernisation des vestiaires) ;
 - Phase 02 des travaux du complexe Sarda Garriga avec la réhabilitation du parcours de santé et le renforcement des réseaux électriques ;
 - Transformation des terrains de football de Petit Bazar et de l'étang en pelouse synthétique

Les travaux pour ces équipements débiteront au second semestre 2025.

- **Plan pluriannuel d'investissement pour les écoles :** mise aux normes des équipements existants et création d'aires de jeux sportifs ;
- **Transition énergétique des équipements sportifs :** poursuite du programme de rénovation des éclairages en LED et d'optimisation de la consommation énergétique.

Aménagement d'espaces de pratique libre et de proximité

- Création de nouvelles aires de fitness et de street workout à Champ Borne, Cressonnière, Rivière du mât les bas, Bras des chevrettes, rue Emile Thomas à Cambuston ;
- Développement d'espaces de jeux pour enfants couplés à ces infrastructures.

Sport, éducation et citoyenneté

- Intervention renforcée des éducateurs dans les écoles pour les 30 minutes quotidiennes de sport ;
- Lancement des dispositifs « Savoir Nager » et « Aisance Aquatique » pour les jeunes et les personnes en situation de handicap ;
- Renforcement du programme « Femmes & Sports » pour favoriser la pratique féminine ;
- Organisation de la Journée de l'agent municipal pour renforcer la cohésion des services municipaux par le sport.

Accompagnement des sportifs de haut niveau et du tissu associatif

- Maintien du dispositif « Aide aux Athlètes » ;
- Soutien logistique et matériel aux associations pour l'organisation d'événements sportifs ;
- Organisation de la soirée « Trophée des Champions » pour valoriser les clubs et leurs performances.

3. BUDGETISATION ET PRIORISATION 2025

- Budget d'investissement ciblé sur la finalisation des chantiers en cours et le lancement des nouveaux projets structurants ;
- Recherche de financements externes (subventions étatiques, européennes) pour optimiser les ressources ;
- Rationalisation des dépenses de fonctionnement en favorisant les partenariats publics-privés et la mutualisation des moyens.

4. CONCLUSION

La politique sportive de Saint-André pour 2025 s'inscrit dans une logique de modernisation, d'accessibilité et d'efficacité budgétaire.

L'enjeu est de garantir un service public sportif performant et inclusif, tout en répondant aux attentes des habitants et des acteurs locaux.

L'accent est mis sur l'aménagement durable des infrastructures, la promotion de la pratique sportive pour tous et le soutien aux associations et sportifs de compétition et de haut niveau.

C. LA CULTURE

Les budgets consacrés au développement culturel du territoire sont en constante évolution. La collectivité s'engage à maintenir les moyens dévolus à cette politique prioritaire.

Le travail entrepris depuis 2020 se poursuit, toujours à l'instar des droits culturels évoqués dans la Déclaration des Droits de l'Homme de 1948 traitant de la nécessité d'une pratique culturelle pour tous.

L'ambition portée en 2025 devra cristalliser une politique culturelle volontariste favorisant les pratiques amateurs, notamment par la prise en compte de la diversité des cultures. Ainsi, dans la perspective du rayonnement culturel de Saint-André, les objectifs ci-après sont plus que jamais une ligne directrice pour la commune :

- Poursuite du programme d'investissement avec les réhabilitations et le déploiement d'équipements culturels ;
- Maintien des actions culturelles gratuites régulières pour tous les publics ;
- L'accompagnement des acteurs culturels dans leurs projets.

En faveur de la transition écologique et du développement durable, la municipalité encourage à repenser les pratiques et à favoriser la transformation de l'écosystème de la culture afin de faire émerger des modèles de fonctionnement plus sobres.

1. SOUTENIR LA CREATION ET L'INNOVATION ARTISTIQUE

Afin de maintenir les efforts pour développer une politique culturelle dynamique pour tous les publics, la municipalité maintient un plan d'action ambitieux qui doit couvrir l'ensemble des champs artistiques : théâtre ; danse ; arts de la rue ; musiques ; arts visuels.

Les manifestations culturelles telles que les journées de l'art, la fête de la musique, le festival Kré'Arts, l'opération #DMM (DJ, Musique Media), le Gayar, le Dipavali et le 20 décembre continueront à rythmer le calendrier culturel de la Ville.

Les outils existants et qui ont fait leurs preuves tels que le Guétali, le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), la Convention Territoriale Globale (CTG) et Contrat Local d'Éducation Artistique (CLÉA) seront consolidés.

En 2024, le public a bénéficié d'un vaste programme d'éducation artistique, de la diffusion de spectacles vivants, aux ateliers de créations manuels.

Afin de valoriser les initiatives, une réflexion sera menée sur la création d'un agenda culturel global regroupant toutes les manifestations de la Commune. Aujourd'hui, l'activité est dense et justifie la mise en place d'un réseau de communication spécifique, vitrine du dynamisme culturel pour la ville. A cela, s'ajouteront des panneaux d'affichages dédiés aux équipements culturels pour plus de visibilité sur leurs actions.

2. LA LUTTE CONTRE L'ILLETRISME, L'ILLECTRONISME ET LA FRACTURE NUMERIQUE

Services publics de proximité, les médiathèques ont confirmés l'importance de leur rôle éducatif et social. Elles poursuivent ainsi leurs actions en faveur de la démocratisation de la lecture et de l'écriture. Des efforts de communication pour rendre ces équipements plus visibles permettront de conquérir un plus grand nombre de lecteurs.

Pour des médiathèques toujours plus inclusives, chaque équipement constituera un fonds adapté aux troubles visuels, avec notamment l'acquisition de livres en gros caractères, en braille et audio.

Les espaces polyvalents permettent d'accueillir des expositions, conférences, projections, ateliers gaming et bien plus encore, pour tous les goûts.

Les grands rendez-vous tels que les Nuits de la lecture, le Printemps des poètes, la fête nationale du livre, le festival du film scientifique, Partir en live, la semaine Créole et les Journées Européennes du Patrimoine y trouveront naturellement leur place, renforçant l'ancrage des médiathèques dans la vie locale.

En ce sens, le CTL (Contrat Territoire Lecture) qui permet à la collectivité de bénéficier d'une subvention de 20 000 €, est devenu un levier majeur pour assurer une programmation dynamique pour promouvoir le livre.

La médiathèque Auguste Lacaussade

En 2024, les équipes ont travaillé avec engagement pour faire de la médiathèque un lieu de vie. Elles ont proposés des activités culturelles en tous genres et ont fait preuve d'imagination pour la création de décorations thématiques accompagnant leur agenda.

En cumulé, sur l'année scolaire 2023-2024, 593 classes ont été accueillies, soit 10 604 élèves. Tout au long de l'année, les médiathèques resteront le théâtre de nombreux événements culturels destinés à tous les publics : accueil de classes, contes, spectacles vivants, ateliers créatifs et sensoriels, rencontres littéraires et forums, échanges avec des auteurs et acteurs du livre.

Toutefois, la médiathèque du centre-ville connaît des problèmes d'infiltrations importants et une panne générale du système de climatisation qu'il convient de réparer. Il est urgent de protéger les collections et les nombreux investissements déjà réalisés mais surtout de préserver le confort des utilisateurs et des agents de la collectivité.

En ce sens, les études ont été lancées en 2024 et un maître d'œuvre a été notifié. Un diagnostic a été présenté à la municipalité en août 2024. Le coût de ces travaux de rénovations thermiques s'élève à près de 2 000 000 €.

La médiathèque Adrien Miniépoullé

Après plusieurs mois de travaux, la bibliothèque Adrien Miniépoullé double sa superficie et devient une médiathèque moderne de 529 m² avec un coût de travaux d'1 000 000 €.

La médiathèque dispose d'une collection de plus 10 000 livres, d'une variété des supports pédagogiques et propose désormais plusieurs espaces thématiques :

- Section jeunesse pour les enfants et adolescents ;
- Espace adultes dédié à la lecture et à la détente en toute convivialité ;
- Cyberespace avec accès internet gratuit et ateliers numériques ;
- Espaces collaboratifs pour le travail individuel ou en groupe ;
- Salle d'animation et d'exposition pour accueillir des événements culturels variés.

Les 120 places assises sont aménagées avec des chauffeuses colorées et confortables, créant un environnement propice à la lecture plaisir et à l'apprentissage. Des tables de travail collaboratif sont également disponibles pour les groupes.

La médiathèque se veut résolument tournée vers les nouvelles technologies :

- Cyberespace : ateliers informatiques, initiation à la robotique, Moocs ;

- Accès à des ressources numériques via des tablettes, casques à réalité Virtuelle et un musée numérique en partenariat avec La Villette ;
- Initiatives pour réduire la fracture numérique avec des formations et ateliers pour tous les âges.

Enfin, la médiathèque propose des services innovants pour favoriser le lien social, comme une « grainothèque » pour échanger autour des plantes, des cafés littéraires ou encore un espace sensoriel inspiré du concept Snoezelen, dédié aux personnes en situation de handicap.

3. PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE CULTUREL DE LA COMMUNE

La municipalité continue de soutenir la création artistique et à préserver les grands chantiers d'investissement qui concernent notamment le patrimoine culturel de la Commune :

- **La Maison Martin-Valliamée** : après une phase étude conséquente, le permis de construction a été accordé et les travaux de sécurisation et de réhabilitation devront débuter en 2025 pour un chiffrage à 2 000 000 € ;
- **Le pôle d'enseignement de musique et de danse de Saint-André** : le projet de réhabilitation de l'école de musique et de l'école municipale se poursuit. Les esquisses ont été validées en 2024 et des entreprises ont été consultées. Le coût de l'opération est chiffré à 1 200 000 € ;
- **La Salle Jeanne d'Arc**, inscrit au titre des Monuments Historiques depuis 2012, a bénéficié d'une subvention de 480 000 € dans le cadre de la Mission Patrimoine portée par Stéphane Bern pour un projet de restauration. Pour la réhabilitation, la Commune dispose du soutien et de l'accompagnement de la Direction des Affaires Culturelles de La Réunion (DACR). Les esquisses ont été validées en 2023. Les travaux débuteront en 2025. Ces derniers permettront de conférer à la bâtisse une vocation culturelle et artistique ;
- **L'Espace Culturel de Champ-Borne (ECCB)**, destiné à accueillir des résidences artistiques de territoire et à devenir un espace de diffusion de petites formes, sera inauguré fin 2024. Ce nouvel équipement culturel dédié à l'éducation artistique affiche un coût d'investissement de 500 000 €. Le coût de fonctionnement, pour 2025, se chiffre aux alentours de 100 000 € ;
- **La G'Art**, centre artistique et culturel située sur le domaine Loupy : en 2024, la phase consultation pour la maîtrise d'œuvre a été lancée et un candidat a été retenu. La phase DCE (consultation des entreprises) pour la réalisation de ce centre culturel sera arrêtée en 2025. Le coût total de l'opération se chiffre à 8 000 000 €.

La stratégie de la collectivité pour l'obtention du label 100% EAC se poursuit. Celui-ci a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour 100% des jeunes de leur territoire.

Dans un contexte difficile pour les finances publiques, la municipalité affirme son engagement pour soutenir les acteurs culturels, valoriser le patrimoine de la ville et l'identité réunionnaise en contribuant à un enrichissement collectif et à un renforcement des liens communautaires. Cet engagement s'illustre notamment dans la stabilisation des crédits alloués à la culture. En définitive, l'année 2024 a marqué une forte progression en matière d'activités culturelles. Grâce à ses nombreux spectacles, festivals, équipements culturels et artistiques et sa riche diversité culturelle, la ville de Saint-André s'affirme comme la véritable capitale culturelle du bassin est.

D. L'HABITAT

Les orientations d'activités pour l'année 2025 du service Habitat déclinent les axes stratégiques de la politique de l'habitat sur la mandature portant respectivement sur la production de logements sociaux et la lutte contre l'insalubrité.

1. PRODUIRE UN LOGEMENT DURABLE

En partenariat avec les bailleurs et dans le cadre de la révision du PLU, la ville souhaite préciser la production nécessaire aux bailleurs. Les opérations proposées se feront en fonction des besoins, de la localisation et de l'intégration urbaine et architecturale du projet dans le quartier. Elles devront répondre également aux besoins des personnes âgées et aussi des étudiants.

Les résidences en travaux avec objectif de livraison 2024-2025

	SIDR	KHEOPS	SMLMR	SEMAC	SODIAC	Total général
Prévi liv 2024	18					18
LES JUJUBES	18					18
Prévi liv 2024		25	45	123		193
ALAMANDA		25				25
ALICE				36		36
ALICE MDV				23		23
ALICE RPA				64		64
LE JARDIN D'ALAMANDA			45			45
Prévi liv 2025				58	183	241
CLOS VACOAS					120	120
KALOUPILE					63	63
PLANTATION				12		12
PLANTATION RPA				46		46
Total général	18	25	45	181	183	452

2. LUTTER CONTRE L'INSALUBRITE DES LOGEMENTS

Concernant les logements sociaux, la ville travaillera avec les bailleurs, afin que se poursuive la réhabilitation et la résidentialisation des opérations déjà livrées. L'intervention sur le centre-ville dans le cadre du NPNRU, ou plus de 700 logements seront réhabilités, est entré en phase opérationnelle depuis 2023 et se poursuit en 2025.

Concernant les logements privés, la ville en partenariat avec la CIREST poursuit ses actions de diagnostic et d'interventions auprès des propriétaires et bailleurs en matière de lutte contre l'insalubrité.

3. SYNTHESE DE LA PROGRAMMATION A VENIR 2025-2026

Ci-dessous un tableau récapitulatif de la programmation logement issue de la PPA de la DEAL de novembre 2023 indiquant les projets en :

- Construction : 194 logements ;
- Réhabilitation : 308 logements ;
- Résidentialisation : 356 logements.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2025

Accusé de réception en préfecture
9191910099-20250227-DCM250220_002-DE
Date de transmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025

Programmation	SODIAC	St-André	LLS	LE VARNY	34
Programmation	SODIAC	St-André	LLTS	LE VARNY	34
Programmation	SODIAC	St-André	LLS	CHEMIN MAUNIER	64
Pré-prog	SODIAC	St-André	LLS	LE FRANCOIS	40
Pré-prog	SIDR	St-André	REHA	DOCTEUR LAMARQUE	165
Pré-prog	SIDR	St-André	REHA	SALANGANES	143
Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	CENTRE VILLE	97
Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	L'ARRIVEE	68
Pré-prog	SHLMR	St-André	RESID	STATION	191
Pré-prog	PRIVE/OCTAVIA	St-André	PLS	RESIDENCE TETRA	12

III. SAINT ANDRE UNE VILLE ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVE

A. PLANIFICATION URBAINE

La ville a engagé la révision de son PLU en juin 2022 avec pour ambition d'une part de structurer l'offre économique créatrice d'emplois durable et d'autre part répondre aux besoins en logement tout en préservant le cadre semi rural et urbain de son territoire.

Le PADD a fait l'objet d'un débat en avril 2023. Il est prévu :

- L'arrêt du PLU au TR4 2024 ;
- L'enquête publique au TR1 2025 ;
- L'approbation du PLU au TR3 2025.

B. POLITIQUE FONCIERE

L'organisation du service

En vue d'améliorer le fonctionnement du service, il est proposé ce qui suit:

- Suivi et l'amélioration du logiciel de dématérialisation pour l'instruction des DIA;
- Externalisation des prestations par le biais de marchés AMO :
 - les acquisitions pour les besoins des projets ;
 - les cessions des parcelles communales résiduelles ;
 - les missions confiées aux géomètres experts
- Capitalisation des crédits au vu des acquisitions ou préemptions projetés et de remboursement des acomptes à l'EPFR

La gestion du foncier en mode projet

Le service foncier assure une mission de service transversal, et réalisera des missions foncières:

- L'acquisition, par le biais de l'EPFR, des parcelles le long du grand axe (Bourbon-Ile de France-Mascareignes) en vue de créer des poches de stationnement et celles liées au projet de l'échangeur Lagourgue ;
- L'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation du nouveau Pont de Bois rouge ;
- La finalisation ou le renouvellement des baux à construction (LA CANE,...etc.) et emphytéotique (ASDR, SIDR, ...etc.) ;
- L'engagement des négociations avec l'EPFR auprès des propriétaires, sur des fonciers stratégiques identifiés dans le cadre des projets de la ville (Campus Est, ZA, voies, ER..) ;
- La cession des parcelles résiduelles non stratégiques.

Le service foncier dispose également d'une mission propre en matière de patrimoine en interne qui vise à déterminer et valoriser le patrimoine communal. Dans ce cadre, le service propose de :

- Recenser avec l'aide d'un prestataire les biens communaux ;
- Rechercher les titres de propriété, le cas échéant d'établir les actes ;
- La dématérialisation et l'archivage des actes ;
- Sécuriser ces parcelles ;
- Identifier ces parcelles par le SIG.

C. LE RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE CENTRE VILLE via le NPNRU

Inscrit en quartier prioritaire de la politique de la Ville, en quartier d'intérêt national du Nouveau Programme National de renouvellement urbain (NPNRU), dans le plan national Action Cœur de Ville (ACV), le quartier du Centre-ville cumule les dysfonctionnements sociaux, économiques et urbains. La rénovation urbaine du Centre-ville est l'une des priorités d'intervention pour changer l'image et renouveler l'attractivité de Saint-André.

La convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée avec l'ANRU et les partenaires locaux et nationaux, porte sur un programme d'investissement de plus de 130 millions d'euros, dont la moitié est porté par la Ville. Les points clés du programme sont :

- La rénovation de 977 logements sociaux de la SHLMR et de la SIDR ;
- La rénovation des voies et cheminements dans le cadre d'un nouveau plan de circulation et de stationnement ;
- L'aménagement de 4 Ha de places et parcs publics ;
- L'aménagement du TCSP et de son pôle d'échange par la CIREST ;
- La transformation des 2 sites leviers du renouvellement urbain : le Carré Eglise et l'îlot Grande Place.

L'année 2025 a pour objectifs de poursuivre la dynamique de transformation avec :

- Poursuite des actions en lien avec les projets du NPNRU :
 - Organisation de la commission d'indemnisation amiable pour pallier aux baisses de chiffres d'affaires induits par les travaux de voiries du centre-ville ;
 - Lancement des appels à projets pour la recherche d'exploitants pour le marché couvert et le bâtiment de l'ancienne école des frères.
- La réalisation des travaux des opérations :
 - La réhabilitation du bâtiment de l'ancienne école des frères ;
 - L'aménagement du centre de police municipal ;
 - L'aménagement des rues Mélodium, Rouloff et Victor Hugo ;
 - L'aménagement de la maison de projets du Centre-ville ;

- La réalisation des études des opérations :
 - La rue de la Gare et ses voies adjacentes ;
 - La réhabilitation de l'église ;
 - La coulée verte ;
 - Le parking silo ;
 - Le Mail Victoria ;
 - La démolition des bâtiments de la résidence centre-commercial ;
 - L'aménagement de la grande place centrale / Place de la liberté et la rue de la République.

- La mise en place d'une réglementation du stationnement public sur le secteur du centre-ville ;

- La poursuite des acquisitions des lots de la résidence centre commercial en vue de sa démolition ;

- L'enquête publique et l'arrêté de DUP ;

- La conclusion du contrat de cession foncière avec le promoteur pour le projet d'immobilier commercial de l'îlot de la Grande place ;

- La poursuite des procédures réglementaires ZAC, DUP, ...etc. ;

- Le montage des dossiers de demande de financement FEDER, CIREST pour réduire la participation financière de la Ville ;

- L'accompagnement des projets des bailleurs sociaux de résidentialisation et de réhabilitation du parc locatif social : Victoria (SHLMR), CYPRES (SIDR), Centre-ville (SHLMR), Salanganes (SIDR), Station et l'arrivée (SHLMR) ;

- La poursuite de la démarche de gestion urbaine de proximité autour des thèmes de :
 - La concertation ;
 - L'animation ;
 - L'entretien ;
 - La sécurité ;
 - L'insertion.

D. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Développement Touristique

- Etude sur l'aménagement touristique du littoral de champ borne et de RDM ;

- Etude sur l'aménagement du site de Dioré ;

- Engagement avec la CIREST en SIM des sites Jeanson et Cressonnière ;

- Etude et travaux sur la création du point d'information touristique du centre-ville au niveau de l'ancien local Garde-barrière ;

- Etude et travaux de Réhabilitation Ancienne Eglise Saint-Nicolas en faveur d'espace pour les artisans locaux ;

- Etude sur la réhabilitation des anciens locaux des services Techniques de Ravine Creuse en locaux économiques

Animations Economiques

- Organisation de la braderie commerciale et des manifestations telles que Rentrée cool, Noel...etc. ;
- Soutien à l'organisation de rencontres professionnelles (forums / formations).

Soutien à l'offre d'immobiliers pour les entreprises

- Mise en service de l'espace du Marché Couvert et de l'ancien Ecole des Frères ;
- Accompagnement à l'installation d'entreprises sur les fonciers de la Cressonnière et de Lefaguyes.

7 Pôles Majeurs Economiques De La Ville

La révision du PLU engagée en juin 2022, permet de créer et consolider ces 7 pôles majeurs économiques :

- **Pôle industriel** consolidé sur la ZI Bois rouge avec la délocalisation sur 3ha de la Distillerie et la création d'une zone de 15 ha ;
- **Pôle Artisanal** de 9ha sur Ravine Creuse ;
- **Pôle loisirs tourisme** sur Espace Martin Valliamé (MAVA) et restauration sur 9ha avec le projet IRECI ;
- **Pôle enseignement supérieur** sur Colosse ;
- **Pôle touristique** TR3 avec hébergement sur Colosse ;
- **Pôle agroalimentaire** sur Ravine creuse au niveau Canal Moreau, avec Abattoir et une usine de pâtes jaune ;
- **Pôle commercial** avec d'une part le NPNRU sur le Centre-ville et la Requalification des zones Cocoteraie et Andropolis.

IV. SAINT ANDRE UNE GOUVERNANCE DE PROXIMITE

Trois ans après la mise en œuvre des nouvelles politiques de proximité basées sur un état des lieux des besoins des territoires et des habitants, différents changements dans l'approche que nous avons eu des quartiers de la ville ont été opérées parmi lesquelles on citera la convergence des actions de la collectivité et de ses partenaires vers , pour et avec les habitants, la transformation des services publics de proximité ou encore la redynamisation du territoire communal.

Avec la volonté de vouloir concevoir le territoire et la vie de quartier avec une vision polycentrique mieux connectée aux programmes de développement locaux , l'action de la collectivité en 2025 s'inscrit dans la transition avec les années précédentes mais se traduira par l'émergence d'une politique de planification durable, soucieuse de l'impact environnemental et social qui concourt vers la mise en œuvre de l'hyper proximité.

En 2025, la commune poursuit sa politique en direction des publics les plus vulnérables notamment par :

- L'installation de la Commission Communale d'Accessibilité ;
- La mise en œuvre d'un programme d'animation partagé en direction des personnes porteuses de handicap et des seniors ;
- Le renouvellement et la dynamisation du Contrat local de Santé pour la période 2024/2029 ;
- La consolidation des actions favorisant l'accès aux droits et la démocratisation de l'outil numérique

Cet investissement dans l'humain et le lien social reste central au projet de mandature.

A. LA COHESION DES TERRITOIRES, ENJEU MAJEUR AU BENEFICE DES USAGERS

Les actions démarrées sur chaque parcelle du territoire en matière de proximité seront renforcées en 2025. Les objectifs de développement local, d'actions et de projets seront au cœur de notre intervention.

La Commune mobilisera l'ensemble des partenaires et des ressources qui joueront un rôle prépondérant dans le renforcement des moyens d'action. Les crédits de la politique de la ville et du droit commun complèteront le budget alloué à la cohésion des territoires. La démarche s'articule autour de 3 axes :

- **La politique de la ville** : l'année 2024 a été une année de transition afin de préparer les contrats de ville nouvelle génération. Ce contrat, engagement quartier 2030, débutera en 2025. Le nouveau format laisse place à une nouvelle géographie et s'articule autour de quatre grands principes que sont l'emploi, les transitions, l'émancipation, sécurité citoyenneté et valeurs de la république. La stratégie d'intervention vise à renforcer l'accès à une offre de services adaptée. Elle se déclinera sous les champs de la jeunesse, l'éducation, l'éducation populaire, la culture, le cadre de vie, la transition écologique, l'insertion, le sport et les activités socioéducatives. Le nouveau contrat permet le déploiement des dispositifs connexes tels que l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la mise en œuvre du programme de réussite éducative.
- **Le développement local** : la commune renforcera la participation citoyenne par des actions au quotidien. Cette stratégie vise à encourager la création et l'animation des instances. La complémentarité souhaitée entre les projets de la Commune et ceux portés par la population demeurent une priorité. L'inscription du budget participatif sera la résultante d'un recrutement et

d'un engagement fort au bénéfice des projets portés par les habitants. Chaque quartier et chaque initiative développée bénéficieront d'une valorisation et d'une communication multicanal.

- **L'animation des structures de proximité** : l'action de redynamisation des quartiers s'inscrit dans une démarche globale. Celle-ci passe par des animations de proximité en direction des habitants au plus près de leurs lieux de vie. Outre la location des salles pour les besoins de la population, les maisons de quartier se transforment. C'est dans ce sens que ces locaux porteront le projet de Maison pour Tous. Ceci afin de permettre l'accès à tout un chacun aux activités existantes ou co-construites avec les habitants. Le déploiement de ces actions se conjugue avec un plan de réhabilitation du bâti. Les bâtiments seront adossés à de petites infrastructures de proximité.
- **Un projet d'aménagement local, le cœur de quartier** : la commune de Saint André a mené une réflexion d'ensemble des quartiers avec la prise en considération des attentes des habitants et des riverains dans l'aménagement des lieux de vie de leur quartier (espaces de rencontres, square, CASE...etc.). Des travaux d'amélioration du cadre de vie sont nécessaires autour des différentes mairies annexes, ainsi que les voies adjacentes à ces mairies. Quatre secteurs sont privilégiés : Centralité de Cambuston, de Bras des Chevrettes, de Ravine Creuse et de Rivière du Mât les Bas. L'intervention de la collectivité en 2025 portera également sur la réhabilitation des CASEs (Centre d'Animation Socio-éducatif) et des salles des fêtes avec un accompagnement de la SPL ERD.

B. DES SERVICES PUBLICS PLUS ADAPTES ET DISPONIBLES DANS CHAQUE QUARTIER DE LA VILLE

La Ville de Saint André a fait de la proximité un des axes majeurs de son projet municipal pour mieux répondre aux besoins quotidiens de la population, tant dans la réactivité que dans l'adéquation des services proposés.

Cette ambition s'est traduite par le développement de nouveaux services pour les Saint-Andréens notamment par la création de deux Maisons Frances Services, le renforcement des missions des mairies de proximité, l'ouverture d'un centre funéraire...etc.

Dans la continuité de cette dynamique, la collectivité poursuivra en 2024 son action de transformation et de modernisation de ses services pour renforcer et simplifier la relation avec l'utilisateur.

A l'ère du tout numérique, la ville se doit d'avoir une offre de services en ligne à disposition des usagers afin de leur donner la possibilité de traiter plus facilement leurs démarches administratives à n'importe quel moment et à distance, depuis leur domicile ou en déplacement.

Pour ce faire, **un portail citoyen sera déployé en 2025**. Interconnecté avec les logiciels métiers de la ville, ce portail permettra :

- De proposer aux usagers divers services dématérialisés fournis par la collectivité ;
- D'apporter une réponse et un meilleur suivi des demandes des administrés. En effet, la transmission instantanée de l'information entre les différents services, la fluidité des échanges et la transparence contribueront à placer l'humain sur les enjeux de proximité et d'accompagnement.

Pour la première phase de déploiement de ce portail, l'accent sera porté sur les services à la Population et l'offre de service sera ensuite progressivement étoffée.

En matière funéraire et dans la poursuite de l'équipement de la ville en 2023 d'un logiciel de gestion des cimetières, **la mise en place de bornes interactives** dans les différents sites sera réalisée. Ces équipements permettront ainsi aux usagers une meilleure identification physique et géographique des sépultures ainsi que des informations afférentes aux défunts inhumés.

S'agissant de l'accueil, le chantier concernant le réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie sera lancé. A ce titre, **la ville s'équipera d'un logiciel de gestion de file d'attente** en vue d'un accueil personnalisé et d'une meilleure prise en charge des publics. Cet outil permettra également de recueillir des données pour identifier en continue les points d'amélioration et mettre en place **une démarche qualité adaptée à la ville pour l'accueil du public**.

Enfin, pour permettre une bonne prise en main et usage de ces outils, leur déploiement sera accompagné d'un **plan de formation pour les agents et d'une campagne de communication pour les usagers**.

C. VERS UN HORIZON COMMUN

Investir dans l'avenir de nos concitoyens.

La commune de Saint-André, riche de 3 471 entreprises, principalement dans le commerce, fait face à un taux de chômage de 34,8%. Bien que de nombreux projets privés (Mericialys Cocoteraie, Ravate...etc.) devraient créer de nouveaux emplois dans les prochaines années, il est essentiel de garantir que ces opportunités bénéficient à tous, en particulier aux jeunes et aux seniors.

Pour cela, la commune mettra en place plusieurs actions :

- **Identification et accompagnement personnalisé:** les services s'attacheront à identifier les personnes les plus éloignées de l'emploi (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en études, seniors de plus de 50 ans) et à leur proposer des parcours d'insertion sur-mesure ;
- **Partenariats renforcés:** des partenariats avec les entreprises, partenaires sociaux économiques, seront développés pour favoriser l'alternance, les stages et l'embauche. Des événements comme les forums des métiers et les villages de l'emploi seront multipliés pour faciliter les rencontres ;
- **Obligations de recrutement:** la commune impose des clauses d'insertion sociale aux entreprises réalisant des projets sur son territoire afin de favoriser l'embauche de demandeurs d'emploi locaux ;
- **Accompagnement global:** au-delà de l'emploi, un accompagnement social est proposé pour lever les freins à l'insertion professionnelle.

Pour une ville de Saint-André plus sûre et plus attractive

La municipalité de Saint-André a fait de la sécurité et de la qualité de vie de ses habitants une priorité absolue. En mettant en œuvre une stratégie globale de prévention de la délinquance, il a été posé les fondations d'un environnement plus sûr et plus serein. Cette stratégie repose sur trois piliers essentiels :

- **Une prévention active:** en agissant en amont, nous cherchons à prévenir les actes délictueux en impliquant tous les acteurs locaux, notamment les jeunes et les personnes vulnérables ;
- **Un partenariat renforcé:** en travaillant étroitement avec les associations, les services sociaux et les forces de l'ordre, nous renforçons l'efficacité de nos actions et créons un véritable réseau de solidarité ;
- **Une évaluation constante:** au travers du CLSPD il sera mesuré régulièrement l'impact des actions pour ajuster les stratégies et garantir leurs efficacités.

Les perspectives d'avenir sont prometteuses. Dès 2025, il sera lancé un ambitieux projet de médiation nocturne en centre-ville. Ce dispositif permettra d'améliorer significativement la qualité de vie nocturne, de renforcer le sentiment de sécurité des habitants et de dynamiser le centre-ville. Cette médiation, permettra de :

- Favoriser une cohabitation harmonieuse entre les différents usagers du centre-ville ;
- Renforcer le sentiment de sécurité des habitants et des commerçants ;
- Donner une image plus dynamique et attractive du centre-ville.

En mettant en œuvre ces actions, il sera fait la démonstration de la volonté de faire de Saint-André une ville où il fait bon vivre, une ville où chacun se sent en sécurité et où les opportunités se multiplient. Cette démarche globale et proactive contribuera à renforcer le lien social et à faire de Saint-André une ville exemplaire en matière de sécurité et de qualité de vie.

La mesure de réparation pénale à Saint-André

La mesure de réparation pénale (MRP), une disposition éducative destinée aux mineurs délinquants, vise à responsabiliser les jeunes et à les réinsérer socialement. Elle consiste à effectuer une action concrète pour réparer le préjudice causé.

Le rôle de la Ville de Saint-André est essentiel dans la mise en œuvre de cette mesure. En partenariat avec l'AAPEJ, la ville accueille des mineurs concernés par une MRP et leur propose un accompagnement personnalisé. Cet accompagnement vise à :

- Soutenir le jeune dans la construction de son parcours de réinsertion ;
- Favoriser la prise de conscience des conséquences de ses actes ;
- L'aider à développer des compétences et une confiance en soi.

Les objectifs de cette démarche sont multiples et seront renforcés en 2025 :

- Réduire la récidive en favorisant la réinsertion sociale ;
- Renforcer le lien social en impliquant le jeune dans des actions utiles à la communauté ;
- Promouvoir une justice restaurative qui privilégie la réparation du préjudice plutôt que la seule punition.

CONCLUSION

Le maintien de nos ratios prudentiels dans les standards attendus est impératif. C'est pourquoi nous conjugons systématiquement dimensionnement de nos investissements et attractivité soutenable pour notre collectivité.

Le projet de budget primitif 2025 est soumis plus que jamais à d'importantes incertitudes.

Sur le plan international, les conflits mondiaux qui perdurent avec des impacts sur le coût des énergies, les effets du réchauffement climatique, etc. provoquent un attentisme, doublé d'inquiétudes avec un risque de ralentissement de la croissance. A cela s'ajoute la situation de la France qui est marquée par une instabilité politique liée à la dissolution de l'assemblée nationale et une économie moribonde agissant aussi sur les perspectives de croissance économique.

Dans un rapport de juillet dernier, la Cour des Comptes elle-même alertait sur la situation très dégradée des finances publiques de la France avec un risque important sur la trajectoire de l'année en cours. Ce même rapport confirme, en outre, la dégradation de la situation financière des Collectivités locales qui ont dû faire face à plusieurs crises successives depuis 2020.

Ainsi, l'épargne brute des Collectivités locales a diminué de près de 4 milliards d'euros en 2023. Leurs dépenses (inflation, dépenses de personnel, crise énergétique, etc) ont progressé (+6,1%) plus vite que leurs recettes (+3,4%) impactées notamment par la chute de 22% des droits de mutation.

Néanmoins, la Ville de Saint-André, comme de nombreuses Collectivités territoriales, est déterminée à préserver le cadre de vie, à poursuivre les investissements nécessaires à l'adaptation climatique, à protéger les Saint-Andréens en n'augmentant pas la fiscalité locale tout en préservant la qualité et l'efficacité des services publics, à poursuivre les événements rendant dynamique notre Ville en s'appuyant sur la culture, le sport, le milieu associatif local.

L'année 2025 induira inmanquablement une dégradation des ratios nationaux avec la nécessaire contribution des Collectivités locales au redressement des comptes publics venant amoindrir la capacité d'autofinancement de la Ville sans pour autant mettre en péril l'effort d'investissement nécessaire pour faire face aux défis de demain.

Dans un environnement national et international particulièrement instable, il est plus qu'impératif de préparer Saint-André aux enjeux du XXIème siècle afin de s'adapter aux données climatiques, préparer l'avenir des jeunes générations tout en étant attentifs à nos séniors.

La réalité comptable sera le reflet de la déclinaison raisonnable et financièrement maîtrisée des politiques publiques que la municipalité a fait le choix de porter avec détermination, ambition et esprit de responsabilité.

Le budget principal de la Ville et ses budgets annexes seront soumis au vote du Conseil municipal au plus tard dans les six semaines suivant l'adoption des orientations budgétaires.

La municipalité continuera la mise en œuvre du programme sur lequel elle a été élue en 2020 tout en veillant à préserver le pouvoir d'achat de nos administrés, à proposer une ville attractive et dynamique, à poursuivre les nécessaires rénovation et réhabilitation des bâtiments communaux telles qu'engagées depuis notre élection.

Nous poursuivons donc notre programme et nos projets au service des Saint-Andréennes et Saint-Andréens, et notre route qui s'inscrit Droit Devant.

Nous concluons ce rapport d'orientations budgétaires en citant Monsieur Walt Disney qui a dit un jour :
"La fleur qui fleurit dans l'adversité est la plus rare et la plus belle de toutes."

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

DCM250220_002

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 24 février 2025

Que la convocation a été faite le 14 février 2025

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présent :	25
Représentés :	5
Absents :	15
Total des votes :	30

Le Maire

Joé BÉDIER

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février le conseil municipal de SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BÉDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BÉDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette, Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles, Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAYET Catherine Anne, Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry, Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic, Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM250220_002 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*

I. CONTEXTE

Le débat d'orientation budgétaire est un moment d'échanges autour des grandes orientations politiques pour l'année à venir mais aussi pour la suite à travers des engagements pluriannuels. Il est important d'en débattre.

Les demandes des habitantes et des habitants sont ainsi prises en compte avec un budget dédié qui est pérennisé. Cette année, le déficit de l'Etat s'élève à un montant jamais vu, ce à quoi s'est ajoutée une situation de forte incertitude liée à l'attente sur le projet de loi de finances du gouvernement.

L'État réduit chaque année ses dotations aux collectivités, ce qui nous amène à des arbitrages budgétaires forts. Nous continuons à nous battre pour préserver nos services publics, entretenir nos équipements existants et les adapter aux enjeux de demain tout en maintenant une capacité d'investissement.

En 2020, la majorité municipale débutait un nouveau mandat en affrontant une crise sanitaire d'un niveau inédit, impactant fortement, sur les années 2020 et 2021, les finances de la Ville. Heureusement la gestion rigoureuse mise en œuvre dès le début de mandat a permis d'absorber les effets de cette crise, tout en étant au rendez-vous des défis posés par cette crise en termes de soutien et d'accompagnement des plus fragiles d'entre nous ainsi que des acteurs économiques. Force est de constater que la ville n'a pas failli face à ses responsabilités.

Notre priorité demeure l'accès à l'éducation et à l'égalité des chances : certaines dépenses ne seront donc jamais remises en cause par l'équipe municipale actuelle.

La stratégie budgétaire de la Ville nécessite un contrôle très strict des dépenses de fonctionnement qui subissent une pression inflationniste sans précédent, pour partie conjoncturelle (inflation, notamment des coûts énergétiques) et pour partie structurelle (hausse successive du traitement des fonctionnaires).

L'évolution des finances locales, qui s'inscrit dans une continuité de difficultés dues à des éléments externes : pandémie en crise énergétique, substitution des subventions ciblées (en particulier pour les projets environnementaux), révision des dotations globales, poursuite de la hausse des prix en matière énergétique et alimentaire, croissance structurelle inévitable de la masse salariale (même à périmètre constant), chute accélérée des droits de mutation et net ralentissement du dynamisme de la TVA, etc. Ces changements profonds en accompagnent un autre comme déjà indiqué ci-dessus: la nécessité de la transition écologique, dont les coûts en investissement ne pourront, sans risque sur le patrimoine existant, se substituer simplement aux dépenses classiques dans ce domaine. C'est ce qui explique la poursuite par la Ville d'un PPI très ambitieux, tant en termes financiers qu'en termes de ressources humaines associées.

Dans ce contexte, la Municipalité s'attachera à produire un budget 2025 engagé et responsable guidé par la nécessité de préserver le pouvoir d'achat des Saint-Andréennes et Saint-Andréens, soutenir sa jeunesse, ses seniors et les familles, promouvoir la culture, assurer un cadre de vie sain (alimentation, santé) et sécurisé. Cette année encore, le bien vivre ensemble restera un des fils rouges qui guident l'ensemble des actions de l'équipe élue majoritaire. La dynamique des dépenses réelles de fonctionnement sera impactée en 2025 par :

- une diminution des tarifs payés sur électricité par rapport à 2024

- une inflation résiduelle mais étendue à la plupart des autres postes de dépenses municipales (alimentation, marchés de fournitures et de prestations, assurances...)
- une augmentation du taux de cotisation patronale retraite pour les collectivités locales et les hôpitaux dans le cadre du PLFSS 2025 visant à réduire le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL)
- une évolution des dépenses de personnel marqué par l'engagement de la Ville à réévaluer la rémunération de ses agents (Rifseep, avancement d'échelons, de grades, promotions internes) et à engager une politique sociale envers ses collaboratrices et collaborateurs (protection sociale complémentaire)

Par ailleurs, la poursuite d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI) ambitieux qui implique de dégager suffisamment d'épargne pour, soit poursuivre l'autofinancement des projets assuré depuis déjà plus de quatre ans, soit mobiliser de nouveaux emprunts pour porter les ambitions municipales est établie.

Ainsi, les projets de la commune continueront de s'inscrire dans le cadre de valeurs essentielles à la municipalité, en concentrant les investissements sur des opérations de rénovation durable des équipements publics, en poursuivant un objectif fort de sobriété des bâtiments neufs et en favorisant des politiques publiques portées sur la transition écologique et énergétique, tout en restant attentifs à la qualité de vie des administrés et usagers (voiries, bâtiments publics, équipements de proximité...)

Le groupe de l'Opposition quitte définitivement la séance à 17H55.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- De prendre acte que le débat d'orientations budgétaires portant sur le budget principal, les budgets annexes (Fossoyage, Colosse et NPNRU) précédant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 de la Ville a eu lieu ;

Article 2 :

- De valider les orientations budgétaires 2025.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 27 FEV. 2025

Le Maire



Joé BEDIER